

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente  
M. QUSSAÏ SAMAK, commissaire  
Mme LUMENGO EUGÉNIE MBATIKA, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ÉOLIENNES  
À BAIE-DES-SABLES ET L'ANSE-À-VALLEAU  
PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 15 juin 2005 à 13 h 30  
Sous-sol de l'église de Baie-des-Sables  
90, rue de la Mer  
Baie-des-Sables

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 15 JUIN 2005  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
M. MAURICE HARRISSON ..... 1  
VILLE DE MATANE ..... 9  
    M. Claude Canuel  
TECHNOCENTRE ÉOLIEN GASPÉSIE-LES ÎLES ..... 29  
    M. Jean Desrosiers  
MRC DE MATANE ..... 37  
    M. Gilles Piché  
    M. Jean-Charles Gagnon  
REPRISE DE LA SÉANCE  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE ..... 57  
    M. Réginald Gauthier  
VILLE DE MÉTIS-SUR-MER ..... 69  
    M. Raymond Tremblay

---

**SÉANCE DU 15 JUIN 2005  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
MAURICE HARRISSON**

5

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bon après-midi mesdames et messieurs, bienvenue à la deuxième séance de la deuxième partie de l'audience du projet de parc éolien à Baie-des-Sables.

10

Alors nous poursuivons la présentation des mémoires et j'aimerais demander à monsieur Maurice Harrisson de venir faire sa présentation s'il vous plaît.

15

Bon après-midi, monsieur Harrisson.

**PAR M. MAURICE HARRISSON:**

Bon après-midi. Est-ce qu'on m'entend, on m'entend bien?

20

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, très bien.

**PAR M. MAURICE HARRISSON:**

25

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**FIN DE LA LECTURE, page 2, fin du deuxième paragraphe, (... paysage dévasté.)**

30

J'ouvre ici une brève parenthèse sur la question des infrasons et de la santé publique. Ce problème n'a pas été suffisamment approfondi durant ces audiences, à ce qu'il me semble, et pourtant, il justifierait à lui seul que l'on exige un moratoire sur le projet de Cartier.

35

Il existe une étude scientifiquement documentée sur ce sujet précis et réalisée en 2004 à l'université...

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 2, milieu du premier paragraphe "Infrasons", ( Paris-II...)**

40

**FIN DE LA LECTURE, page 2, bas de la page, (... en Allemagne).**

Quand la santé publique est en cause, un principe de précaution s'impose. Je ferme ici la parenthèse.

45 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 3.**

**FIN DE LA LECTURE, page 4, fin du deuxième paragraphe, (... des États-Unis).**

50 En conclusion, je demande, avec vingt-sept (27) autres citoyens de Baie-des-Sables qui ont accepté d'endosser ce mémoire, que l'implantation d'un parc éolien dans notre municipalité ne soit pas autorisé par le ministre de l'Environnement.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 4, dernier paragraphe, (Car ce projet...)**

55 **FIN DE LA LECTURE, page 4, fin de la page, (... comme une marchandise).**

En termes plus simples, il y a des choses qui ne se vendent pas. Merci.

60 Et à la fin, il y a les signatures, il s'en est ajouté des nouvelles depuis que j'ai envoyé, je vous ai fait parvenir le mémoire.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Donc le chiffre "vingt-sept (27) personnes", c'est la liste la plus récente.

65 **PAR M. MAURICE HARRISSON:**

Vingt-huit (28), oui, c'est la dernière.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

70 Vingt-huit (28), d'accord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

75 Merci, monsieur Harrisson. Monsieur, on a des questions à vous poser.

80 Est-ce que vous étiez présent à la période d'information que le BAPE a organisée, où on a exprimé de nombreuses préoccupations et le promoteur, suite à ces préoccupations, a essayé de modifier la configuration initiale de son parc?

**PAR M. MAURICE HARRISSON:**

Est-ce que vous parlez du 14 mai?

85 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Avril.

90 **PAR M. MAURICE HARRISSON:**

14 avril, non. Moi, je me suis réveillé il y a à peu près un (1) mois ou un mois et demi (1 ½), à cette réalité-là, quand j'ai commencé à comprendre qu'il y aurait soixante-treize (73) éoliennes, qu'elles seraient plus hautes de vingt mètres (20 m) que celles de Saint-Ulric, et de fil en aiguille, là je me suis réveillé.

95

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et vous étiez là à la première partie d'audience que nous avons faite en mai?

100 **PAR M. MAURICE HARRISSON:**

La première partie, je suis venue, l'audition était épouvantable, je suis parti et j'ai lu tous les verbatims ensuite à la municipalité et sur le site internet.

105 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

110 Quand vous dites non au projet tel qu'il est présenté, est-ce que vous êtes ouvert à une nouvelle configuration ou si vous êtes contre, et les gens que vous représentez, on aimerait savoir si vous êtes contre un projet de parc éolien à Baie-des-Sables?

**PAR M. MAURICE HARRISSON:**

115 Oui, tel qu'il est en ce moment. C'est qu'il y a deux (2) sortes d'éolien à mon avis; il y a l'éolien industriel, ça c'est des grands parcs, des mégaparcs. Soixante-treize (73) éoliennes, pour moi, ça c'est de l'éolien industriel.

120 Et il y a l'éolien qu'on pourrait qualifier d'artisanal, des éoliennes plus petites, donc moins visibles et moins nombreuses.

Ce genre d'énergie, l'éolien artisanal, ça, ça peut être intéressant. Et encore, ce serait pour alimenter, pour rendre plus autonome une communauté. Je pensais pas, là, en termes d'exportation d'électricité.

125

Si on pense qu'un parc de cent dix mégawatts (110 MW) comme ici pourrait, à ce que j'ai lu, subvenir aux besoins de vingt et un mille (21 000) maisons, on peut se dire que pour le

nombre de maisons qu'il y a à Baie-des-Sables par exemple, deux (2) ou trois (3) éoliennes pourraient peut-être faire l'affaire.

130

Ce genre d'approche, ça, ça me plairait un peu plus. Mais l'approche industrielle, je trouve que ça doit pas être fait, comme je l'ai dit, dans des zones peuplées. Et heureusement, on a beaucoup de zones, au Québec, qui sont pas peuplées, très peu peuplées.

135

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quand vous parlez des vingt-huit (28) personnes, on aimerait savoir, est-ce que ces personnes-là habitent dans Baie-des-Sables même et près de la 132, est-ce que c'est près de l'église, est-ce que vous pourriez nous donner la localisation de la plupart des gens qui sont avec vous?

140

**PAR M. MAURICE HARRISSON:**

Il y en a un peu partout. Il y en a dans le rang 5, il y en a dans le rang 4, il y en a au village; il y en a une (1) ou deux (2) personnes qui sont aux Boules.

145

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous faites mention aussi d'une étude de madame Vallée, on a essayé de la trouver sur Internet, est-ce que vous en auriez une copie que vous pourriez déposer?

150

**PAR M. MAURICE HARRISSON:**

Oui, oui.

155

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

S'il vous plaît.

160

**PAR M. MAURICE HARRISSON:**

Derrière?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

165

Oui, à madame Méthot, s'il vous plaît.

**PAR M. MAURICE HARRISSON:**

170

D'accord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Samak.

175 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Oui, merci monsieur Harrisson.

180 Je reviens à la question des infrasons que vous avez soulevée, alors j'ajouterais à la question de madame la présidente, s'il y a d'autres, vous avez fait référence à d'autres études, au Danemark, etc., s'il y a d'autre chose qui est en mesure d'étayer les impacts des infrasons, etc., ça nous ferait plaisir de les recevoir également, pour la Commission.

185 Ce qu'on a trouvé, c'est que finalement, il y a pas de consensus, il y a même certaines informations du Danemark qui disent que la question n'est pas très inquiétante, alors voilà, c'est pour ça que je m'adresse à vous.

**PAR M. MAURICE HARRISSON:**

190 C'est controversé, d'accord. C'est vrai. Mais en même temps, si c'est controversé, c'est suffisant quand même pour le principe de précaution. On n'a pas de preuve, on n'a pas la preuve que c'est nocif mais on n'a pas la preuve que c'est pas nocif.

195 Par contre, l'étude que j'ai trouvée par hasard sur Internet, par exemple, qui est une étude quand même un peu plus indépendante que l'étude de Cartier, j'imagine, c'est une étude très sérieuse qui a répertorié beaucoup de cas, donc ça s'appuie sur la réalité en Europe qui eux ont une longueur d'avance sur nous, là.

200 C'est des maux qui peuvent apparaître des années plus tard.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

D'accord.

205 Vous dites, dans votre mémoire, le PPP n'a pas sa place ici, vous avez dit. Depuis quelques années, la politique au Québec reconnaît une place pour le secteur privé, bien balisé, dans le développement énergétique; donc l'implication du secteur privé dans la production a un rôle, le secteur privé dans la production de l'énergie au Québec, et il est là bien avant le début des PPP et la discussion autour de ça.

210 Alors j'aimerais que vous expliquiez un peu plus. Est-ce que vous voulez dire qu'il n'y a pas de place pour les secteurs privés dans la production de l'énergie au Québec, et si c'est le cas, d'expliquer davantage votre raisonnement là-dessus, s'il vous plaît.

**PAR M. MAURICE HARRISSON:**

215

D'abord, je suis pas un spécialiste, juste un artiste, mais la production d'électricité au Québec, ça a toujours appartenu, enfin, à l'État, à Hydro-Québec, société d'État, c'est un bien public, c'est comme ça qu'on le considère. Il y a une tradition, au Québec, c'est comme ça.

220

Et c'est pour ça que je dis que ça devrait continuer. C'est-à-dire qu'Hydro-Québec veut opter, consacrer des sous pour l'éolien, devrait réaliser pour que ça continue de rester propriété publique.

225

Parce qu'une entreprise privée, Cartier, TransCanada poursuivent des intérêts qui ne sont pas les intérêts de toute la communauté, ils poursuivent des intérêts de leurs actionnaires. Donc là, il y a quelque chose qui s'oppose.

230

Maintenant pour le reste, lorsqu'on tombe, je sais pas moi, dans l'usinage, enfin, il y a des secteurs évidemment où le privé a sa place, quand même.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame MBatika.

235

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Est-ce que vous seriez d'accord par le système de coopératives pour la production de l'énergie des éoliennes? Parce qu'il y a quelqu'un qui avait proposé ça hier, que ce soit par les municipalités, les citoyens, afin que les retombées reviennent directement aux citoyens.

240

Seriez-vous d'accord avec ce système-là?

**PAR M. MAURICE HARRISSON:**

245

J'ai entendu parler de ça hier, les gens qui m'en ont parlé continuaient de voir, oui, coopératives, mais éolien industriel. Donc là, moi, à ce moment-là, j'étais pas d'accord. Moi, je pense toujours que l'éolien industriel ne doit pas être près des populations, que ce soit une coopérative ou un entrepreneur privé ou...

250

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Donc vous voulez absolument que ce soit loin de la population, et que ce soit par le gouvernement entre autres, par une société d'État?



255 **PAR M. MAURICE HARRISSON:**

Oui, société d'État.

260 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

D'accord, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

265 Je suis un petit peu curieuse, vous dites que vous êtes un artiste, dans quel domaine, est-ce que c'est la peinture, le théâtre?

**PAR M. MAURICE HARRISSON:**

270 Sculpture.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

275 La sculpture, d'accord.

Quand vous parlez de la mort du tourisme vert à plus long terme, vous parlez ici, le tourisme vert, vous le définissez comme étant le tourisme nature?

**PAR M. MAURICE HARRISSON:**

280 Oui. En fait, pour définir, je pourrais y aller par la négative, quelqu'un qui débarque en Gaspésie avec un Winnebago et une auto accrochée derrière, c'est pas du tourisme vert, ça.

285 Le tourisme vert, c'est des gens qui ont une sensibilité écologique plus développée et qui cherchent une denrée qui est de plus en plus rare sur la planète, c'est-à-dire des paysages qui sont intègres, qui n'ont pas été modifiés par des intrusions industrielles, des interventions industrielles.

290 Ça, c'est une denrée qui vaut cher et qui pourrait, moi je crois, de plus en plus assurer le développement de la Gaspésie, à mon avis, plus que le projet, la filière éolienne.

295 D'ailleurs, je trouve qu'il y a une contradiction dans les politiques du gouvernement qui veut développer la Gaspésie avec trois (3) volets, pêche, tourisme et éolien; mais tourisme et éolien, à mon avis, ne vont pas ensemble. Il y a comme une erreur, là, à mon avis. Mais ça peut toujours se réparer.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

300 Oui. C'est parce que souvent, les gens parlent d'un tourisme, avec l'éolienne, d'un centre d'interprétation, de gens qui viendraient voir qu'est-ce qu'un parc éolien, de quoi ça retourne, alors c'est un peu dans ce sens-là, finalement, quand on l'inclut d'une certaine façon dans le tourisme vert, aussi.

305 C'est pour ça que je voulais que vous précisiez un peu plus ce que vous considérez, vous, comme tourisme vert. Et là, je comprends très bien.

**PAR M. MAURICE HARRISSON:**

310 Oui, parce qu'un parc éolien qui concentre quelques éoliennes, ici en Gaspésie, pourquoi pas. Mais des parcs éoliens qui se succèdent à tous les trente kilomètres (30 km), en faisant le tour de la Gaspésie, là ça va plus du tout, et puis les touristes vont en avoir marre. On se lasse pas d'un paysage mais on se lasse très vite d'une hélice qui tourne.

315 Alors c'est dans ce sens-là que...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Samak.

320 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Comme madame la Présidente a ouvert la filière esthétique en vous posant une question sur votre spécialisation artistique, alors je vais me permettre de poser la question!

325 Est-ce que pour vous, il y a aucune différence, côté esthétique, entre une éolienne qui tourne lentement, à l'horizon, et une cheminée qui crache de la fumée noire, et un pylône d'hydroélectricité, d'une ligne de, je ne sais pas, des centaines de kilovolts; il y a aucune différence ou...

330 **PAR M. MAURICE HARRISSON:**

Oui, oui, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

335 ... encore une gare industrielle de stockage de matériaux.

Est-ce que dans tout ça, les exemples que je viens de donner...

340 **PAR M. MAURICE HARRISSON:**

Oui, oui, oui, il y a une gradation, c'est sûr. En soi, une éolienne, je trouve ça joli, une éolienne en soi. Mais lorsqu'on la pose dans un paysage, ça devient moins joli. Le paysage n'a besoin de rien pour être beau, on n'a pas besoin d'ajouter pour le rendre plus beau.

345

Donc ça jure dans le paysage. C'est comme un tableau, on ajouterait quelque chose qui a pas d'affaire là, le tableau se tient tout seul, la sculpture est parfaite en soi. Voilà.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

350

Mais donc, mais vous voyez que...

**PAR M. MAURICE HARRISSON:**

355

Si on me donnait l'obligation de choisir, si je devais choisir entre une cheminée d'usine et une éolienne, évidemment je prendrais l'éolienne, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

360

D'accord, merci.

**PAR M. MAURICE HARRISSON:**

365

J'espère que j'aurai pas à faire ce choix-là.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Nous non plus, on vous l'imposerait pas. Merci.

370

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci beaucoup, monsieur Harrisson.

S'il vous plaît, on ne permet pas les applaudissements durant les audiences du BAPE.

375

---

**VILLE DE MATANE**

380

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Maintenant, j'inviterais monsieur Claude Canuel, de la Ville de Matane, s'il vous plaît.

Bon après-midi, monsieur Canuel.

385 **PAR M. CLAUDE CANUEL:**

Merci madame.

390 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on vous écoute.

395 **PAR M. CLAUDE CANUEL:**

Merci.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

400 **FIN DE LA LECTURE, fin de la page 2.**

"Opinions". Le point "Opinions" concerne les résidents, puisque je trouve très délicat d'intervenir devant le BAPE pour un projet qui n'est pas dans ma communauté.

405 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 3.**

**FIN DE LA LECTURE, page 4, fin du deuxième paragraphe, (... vous être utiles).**

410 Je voudrais vous dire que j'ai qualifié un niveau 3, un niveau 2, niveau 1, mais c'est pour les séparer, je suis pas capable de vous dire que le niveau 3 est pire ou mieux ou autre chose, mais il est différent.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 4, "Niveau trois".**

415 **FIN DE LA LECTURE, fin de la page 5.**

Par rapport à la concentration où ils demeurent, on voit pas nécessairement le parc, mais les gens qui demeurent dans le parc ont la présence des éoliennes à tous les jours.

420 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 6.**

**FIN DE LA LECTURE, page 10, fin du mémoire.**

425 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Canuel.

J'aimerais d'abord vérifier avec vous si vous présentez ces opinions à titre personnel ou au nom de la Ville de Matane?

**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

430

Je suis obligé de dire qu'elles sont presque à titre personnel, parce que mon mémoire n'a pas été approuvé par le conseil de la Ville de Matane, bien que les membres du comité de développement de la Ville en ont été informés.

435

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Mais ils l'ont pas approuvé?

**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

440

Il n'a pas été approuvé. Vous trouverez pas de résolution, au conseil de la Ville de Matane, qui appuie ce mémoire-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

445

D'accord.

On trouvait quand même votre expérience, d'avoir vu d'autres sites, d'en avoir vu plusieurs d'ailleurs, intéressante et aussi d'avoir présenté différents niveaux de classement.

450

J'aimerais savoir si vous avez établi des critères, sans nécessairement le faire volontairement, pour définir ces trois (3) niveaux, et si oui, quels sont-ils?

**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

455

Honnêtement non, madame la Présidente. Comme je le mentionnais, lorsqu'on arrive à la question de l'impact du paysage, c'est très subjectif et je ne prétends pas avoir les compétences et les capacités pour objectivement établir des critères pour analyser et pouvoir dire, ça c'est bon, ça c'est pas bon.

460

Ce que j'ai essayé plutôt de regrouper et mettre en perspective, c'est qu'il commence à y avoir différents modèles de parcs, et pendant quelques années, on se disait, le parc éolien Le Nordais dans le secteur, Saint-Ulric, Saint-Léandre, est beaucoup mieux intégré que celui-là de Cap-Chat. On voit presque pas les éoliennes, on les voit à coup de deux-trois (2-3) en même temps, etc., et tout à coup, j'ai dit à quelqu'un, oui c'est vrai, c'est bien, mais les gens qui demeurent dans le parc vivent avec. C'est vrai qu'ils continuent leurs activités agricoles, la même chose, mais ils les ont dans leur paysage.

465

470 Tandis qu'à Cap-Chat, l'impact est plus fort, mais pour qui, pour quelqu'un qui passe.  
Alors même le résident de Cap-Chat voit moins son parc, mais c'est vrai que, et là, ça devient  
tellement subjectif qu'il y a presque autant de gens qui vont vous dire que c'est bon pour le  
tourisme que des gens qui vont vous dire que ça nuit au tourisme. Alors encore là, c'est différent.

475 Mais par contre, il est vrai qu'on sent souvent, parce qu'on a des éoliennes, peut-être  
parce que c'est rare maintenant, mais quand on a des parcs éoliens, les gens nous disent qu'ils  
veulent voir les éoliennes.

480 Juste au cours des deux (2) dernières semaines, il y avait des congrès importants à  
Matane, congrès des CLD du Québec, il y avait par la suite la haute direction de Tembec qui était  
en région, et j'ai été pris pour guider deux (2) fois une visite du parc, parce que les gens veulent  
voir, ils veulent comprendre, bon.

485 Sur le plan économique, il est évident qu'après avoir eu toujours des ressources, avoir  
travaillé avec des ressources non renouvelables, comme les pêches, la forêt, de pouvoir  
maintenant travailler avec le parc qui est une ressource renouvelable, bon, c'est un aspect très  
important, surtout que les critères de l'appel d'offres commandaient que les soumissionnaires se  
soient garantis auprès des turbiniers qu'il y aurait un certain niveau de composantes éoliennes  
qui seraient fabriquées dans la région.

490 Donc je peux vous dire que chez nous, et je sais qu'à Gaspé, ils ont fait la même chose,  
les deux (2) principales villes industrielles je dirais de la grande Gaspésie, on a mis tous les  
efforts qu'il fallait pour convaincre ces gens-là que c'était réalisable et que c'était faisable de faire  
des composantes éoliennes dans notre coin.

495 Et je pense qu'il y a présentement des investissements majeurs, pour qu'il y ait du sens,  
et pour que ces usines-là aient de la pérennité, il faut continuer et il faut amener des entreprises  
maintenant autour de ces majeures-là, parce que c'est là qu'on va augmenter le nombre de  
retombées.

500 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, on va poursuivre...

505 **PAR M. CLAUDE CANUEL:**

Je sais pas si je suis allé trop loin, je m'excuse, mais...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

510 Non, vous n'êtes pas allé trop loin, mais vous avez comme commencé un sujet que  
j'aimerais parler, discuter avec vous après, mais on va finir avec les critères.

515 C'était pas nécessairement au niveau d'établir qu'est-ce qui est bon ou qu'est-ce qui est pas bon, mais dans votre description, j'essayais de voir quelles seraient les bases de l'analyse. Vous avez entre autres si la vue est permanente ou pas, s'il y a un grand espace ou pas, si c'est peu peuplé ou pas, c'était plus dans ce sens-là.

Je voulais savoir si vous aviez regroupé vos expériences différentes à partir de certains éléments de base dont je viens d'en lister quelques-uns.

520 **PAR M. CLAUDE CANUEL:**

Non, de bonne foi, lorsque j'ai été sur le site internet pour voir qu'est-ce que je devais faire pour rédiger un mémoire, j'ai vu qu'il y avait fondamentalement deux (2) choses, un me présenter, de dire mon opinion. Alors je me suis dit, si c'est possible, je vais y aller.

525 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

530 **PAR M. CLAUDE CANUEL:**

535 Mais dans ce sens-là, je vous dirais que si on parle du produit touristique, de l'impact de l'éolien sur la fréquentation touristique de la Gaspésie, pour cet angle-là, parce qu'on comprend que ce qu'on cherche à faire, je pense, c'est une cohabitation de plusieurs activités qui feront que les avantages de l'une empiètent pas, deviennent pas les inconvénients pour les autres, alors comment on peut faire un développement harmonieux.

540 S'il y avait beaucoup, le long de la 132, de projets comme Cap-Chat, je pense que oui, on viendrait affecter un peu, parce que la Gaspésie est un circuit touristique de la Gaspésie, c'est une destination circuit, comme on dit des fois, comparativement à Las Vegas qui est une ville destination, on va là pour jouer, que ce soit beau, pas beau, on s'en fout, si on fait de l'argent, on ressort!

545 La Gaspésie, on va pour la Gaspésie pour le contour et comme disait l'intervenant précédent aussi, on vient en Gaspésie aussi pour l'intérieur, les montagnes, pour le tourisme vert à l'intérieur.

550 Mais par contre, le parc, dans le secteur de Saint-Ulric ou de Saint-Léandre, pour quelqu'un qui fait le tour de la Gaspésie, n'a presque pas d'impact; mais il a plus d'impact pour le résident qui lui, quotidiennement, à tous les jours, quand il se lève, quand il se couche, quand il rentre chez lui, quand il sort, il les voit.

Alors ça, ça m'apparaissait comme des différences de parcs. Peut-être que de dire toujours qu'un parc nuit au tourisme, dans certains cas il peut nuire, dans certains cas il peut

555 peut-être pas nuire. Dans certains cas, les citoyens sont grandement affectés par le parc, dans d'autres cas, ils sont moins affectés par le parc.

Alors ça m'apparaissait différent, mais sans vous dire qu'un est meilleur que l'autre, mais un concerne pas le même que l'autre non plus.

560

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Dans votre classification de trois (3) niveaux, est-ce que vous pourriez classer Baie-des-Sables dans 1-2-3, ou si Baie-des-Sables serait à un niveau 4?

565

**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

Baie-des-Sables, pour moi, m'apparaît comme un parc qui concerne les citoyens qui vont résider dans le secteur, mais il m'apparaît semblable à Saint-Ulric, les gens qui s'en viennent sur la 132, peut-être en tournant la tête, vont voir une éolienne, une couple d'éoliennes, mais remarquez que j'ai pas vu la simulation visuelle.

570

C'est sûr que les tours sont plus hautes que celles de Saint-Ulric, mais je remarque par exemple qu'on voit, dans le parc, quand on rentre à Matane, il faut tourner la tête pour voir les éoliennes, si on est dans la ville, tout à coup, on revient, en remontant vers l'ouest, on dit, woups, il y en a là, on sort du golf, on en voit quelques-unes, mais on voit jamais tout le parc dans son ensemble.

575

Et je pense que ça va être la même question ici, parce que le relief est semblable dans le secteur d'ici, c'est en arrière des terres que dans le coin de Saint-Ulric et Saint-Léandre, donc ça m'apparaissait intéressant parce que c'est un relief comparable, et il y en a déjà un qui est existant.

580

Sauf que des un point cinq (1,5), c'est plus gros que des sept cinquante (7,50).

585

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

590

Madame MBatika.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Vous avez visité beaucoup de parcs éoliens, entre autres à l'étranger.

595

Est-ce que vous pouvez nous dire quelles sont les préoccupations de la population qui vit près de ces parcs-là, est-ce que vous avez appris qu'il y avait des problèmes de santé ou...



**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

600 Non, non. J'ai pas vu ces parcs-là en allant comme faire des examens minutieux des parcs. C'est parce que j'avais à me rendre à des événements, donc je les ai vus visuellement, ça m'a permis de voir qu'il y avait des parcs qui étaient différents de celui de Le Nordais ici, mais j'ai pas eu malheureusement – entre autres pour voir ceux-là de la Mer du Nord, j'ai dû me taper Loubek pour revenir prendre l'avion, j'ai fait presque douze (12) heures d'automobile, donc j'ai  
605 pas pu malheureusement consulter la population et avoir leur opinion.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

610 OK, vous n'avez pas eu de commentaires, comment les gens y vivent?

**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

615 La seule place que j'ai eu des commentaires un peu, c'est à Pincher Creek, lorsqu'il y a eu le camp Newark qu'on appelle, la réunion, le congrès de l'Association canadienne de l'énergie éolienne.

620 Évidemment, j'ai eu des contacts avec le maire. Ce qui m'a surpris, c'est que les artistes de l'endroit avaient commencé à peindre les éoliennes sur des produits touristiques, avec les Rocheuses en arrière-plan. Alors ça donnait une perspective fort intéressante et là, je me suis dit, nous, qu'on s'inquiète souvent en Gaspésie de voir la proximité, mais pour les mêmes motifs que je vous ai dits tantôt, vous savez, c'est dur des fois de faire des comparaisons.

625 Là, ce qui est différent, c'est que comme le paysage des Prairies est plat et qu'on voit les Rocheuses de très loin, dont quand on voit les éoliennes, on les voit comme, comment je dirais, comme des petites pointes blanches qui apparaissent, avec un fond qui est les Rocheuses. Quand on arrive sur la côte des Capucins et qu'on voit le parc de Cap-Chat, bien évidemment, on voit le parc, la montagne en arrière et tout ça est beaucoup plus proche, donc tout ça a pas la même dimension.

630 Par contre, huit (8) minutes, six (6) minutes après, dépendamment de la vitesse qu'on conduit, c'est fini, on retrouve la Gaspésie à Sainte-Anne-des-Monts, à Saint-Joachim, en s'en allant. Ça a été un moment différent et puis le reste continue.

635 Tandis que là, c'est plus long, on roule des heures dans le coin, du fait que le paysage est plat, et on voit toujours les parcs éoliens. Alors c'est différent.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

640 D'accord, merci.

**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

Je voudrais vous être plus utile, mais je suis pas un spécialiste, je suis un observateur.

645 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

La connaissance du milieu est importante aussi.

Monsieur Samak.

650

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Oui, nous le sommes tous, il y a personne qui est spécialiste. Mais c'est fortement apprécié, la contribution que vous faites à ce débat, monsieur Canuel.

655

Alors je vais continuer, comme on a posé certaines questions par rapport à ça! Si on dit que le contact visuel, moi dans ma tête, comme ça, je dis, il y a trois (3) aspects, il y a la durée du contact qui inclut également s'il soit récurrent ou sporadique, épisodique, il y a la densité et l'exposition, combien d'éoliennes dans l'horizon accessibles visuellement, et il y a la proximité.

660

Alors entre durée, proximité, densité, laquelle de ces trois (3) ou lequel de ces trois (3) aspects de votre expérience semble le plus important et plus déterminant?

**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

665

Tel que vous posez votre question, je suis incapable de répondre à votre question.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

670

D'accord.

**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

675

Mes réflexions allaient dans une autre perspective. On parle de l'impact beaucoup, et c'est votre rôle, au BAPE, de mesurer l'impact environnemental.

680

Mais quand on fait une activité sur le territoire d'une municipalité, en premier lieu, il revient à la municipalité de définir, dans ses règlements et normes, qu'est-ce qu'elle prend acceptable ou non acceptable, à quelle place qu'elle souhaite par exemple des zones industrielles, des immeubles multilocatifs, des immeubles résidentiels.

Donc moi, je pense qu'il faut d'une certaine manière se fier aussi à ça. C'est pour ça que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme impose des processus de consultation aussi, donc plus

685 qu'il y a des modifications du territoire qui est dans la municipalité, les gens peuvent dire, à cette occasion-là, lors des modifications de zonage ou lors de l'adoption de certains règlements, qu'ils sont en faveur ou pas en faveur.

690 Alors ça, c'est une autre dimension, je pense. Mais je sais pas si du fait qu'il y avait pas beaucoup de parcs éoliens, quand les règlements sont adoptés, si les gens voyaient exactement qu'est-ce que ça voulait dire.

695 Mais ce que je veux dire réellement, c'est que dans chaque milieu, c'est en premier lieu il me semble la municipalité qui est du côté des mesures à mettre pour permettre ou ne pas permettre certaines choses, qui doit le dire par ses règlements. Et qui doit aussi, comme j'entendais, fixer les normes, si on dit à quelles conditions, à quelle distance, oui dans tel coin, non dans tel coin, et bon.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

700 Ce qui est déjà le début de la réflexion chez les responsables, les élus municipaux, concernant une façon d'encadrer ça, est-ce qu'on commence déjà à penser, d'accord, il y a une filière éolienne qui se développe, il faudrait peut-être mettre des balises concernant la densité, des concepts opérationnels comme ça, genre pas plus que, distance, proximité, densité, etc., est-ce qu'il y a le début d'un effort d'encadrer ça plus correctement, en termes du zonage, ou il y en a pas?

**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

710 Oui, j'ai vu des gens de la MRC de Matane ici qui pourront vous donner leur opinion aussi, les aménagistes des différentes MRC de la Gaspésie se sont réunis, ils ont discuté de paysage, etc.

715 Ce qui a été difficile, ce qui est difficile dans ce cas-ci, je parlais d'équilibre tout à l'heure, vous savez qu'il y a deux (2) manières de faire des projets éoliens jusqu'à date qu'on connaît, il y a Hydro Distribution qui, pour la première fois, procède par un appel d'offres, et avant, c'était Hydro Production qui faisait les ententes.

720 Donc comme la communauté de Matane a vécu les deux (2) expériences, c'est une des rares communautés je pense à avoir vécu les deux (2) expériences.

725 Dans le cas du projet Le Nordais, il nous est arrivé un promoteur qui au début était Richard Legault, qui a pu présenter son projet, rencontrer les gens, dire où il serait son projet, expliquer, bon, ce qu'on n'avait pas l'expérience et puis qu'on n'a pas compris, et puis c'est ce qui a amené une certaine prudence tout à l'heure; c'est qu'à un moment donné, le promoteur a changé, il a été acheté. Bon. Et l'autre promoteur a peut-être pas procédé dans les mêmes méthodes qu'on aurait crues avec Richard Legault.

Dans ce cas-là, la population peut poser beaucoup plus de questions et se renseigner beaucoup plus, parce qu'on savait exactement où c'était.

730 Dans le cas d'un appel d'offres, ce qui est différent pour le promoteur et les promoteurs qui ont soumissionné dans le cadre de l'appel d'offres, c'est que tant qu'ils n'étaient pas choisis, ils étaient tous en concurrence les uns des autres.

735 Donc quand quelqu'un prenait une option dans une municipalité avec un propriétaire, il disait, garde ça secret parce que si son concurrent savait qu'il commençait à prospecter ce territoire-là, c'est comme une chasse aux "claims" un peu, pour les meilleurs "spots" de vente, s'en approprier, alors il fallait pas qu'ils le disent.

740 Mais c'est pas parce qu'ils voulaient passer des petites vites à la population, c'est parce qu'ils étaient en concurrence tant qu'il savait pas si c'était lui qui était retenu. Ça devenait des informations stratégiques.

745 Et c'est ça, sur un côté, c'est un processus d'appel d'offres, alors dans un processus d'appel d'offres, tant que tu as pas été gagné, tu sors pas tes cartes, et quand tu as gagné, bien là, tu as gagné avec un prix, avec un site, avec certaines conditions, et si les conditions changent trop, bien là, tu es plus sûr que tu as la rentabilité ou que tu es capable de faire ton projet.

750 Et c'est là l'équilibre un peu difficile et où je sens qu'on se comprend très bien aussi dans le monde municipal, c'est que vous savez que bon, le Québec mentionne souvent qu'il vit une situation de déséquilibre fiscal, mais quand c'est arrivé, le Québec aussi a repassé beaucoup aux municipalités des questions, on appelait ça pelleter dans la cour du voisin.

755 Donc les municipalités sont dans des situations fragiles sur le plan économique. Alors lorsqu'arrive quelque chose, ils disent, bien, est-ce que j'ai un impact dans ma communauté, et c'est très résumé.

760 Sauf que ce qui est apparu rapidement, c'est que les éoliennes sont considérées comme un équipement qui est non taxable par la municipalité, parce que c'est un équipement de service public. Ou le promoteur paie la TGE, qui est une taxe sur la production, donc qu'il envoie au gouvernement, mais dans le cadre fiscal, le ministère des Affaires municipales et les municipalités, donc un problème de fiscalité municipale, les communautés voient passer les éoliennes et disent, je peux pas prendre une part que j'aurais aimé prendre.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

765 Je vais vous poser la question, j'ai deux (2) questions.

770 Est-ce qu'on peut dire que dans le début du développement de la filière éolienne, il y a eu, il fallait avoir certaines discussions d'ordre fiscal, d'ordre, de toutes sortes d'ordre, discussions au préalable qui n'ont pas vraiment eu lieu? Est-ce qu'on peut dire ça?

**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

775 Dans le cas, et je vous dis ça de bonne foi, dans le cas de Le Nordais, les gens ont discuté avec Saint-Ulric et Saint-Léandre, et les municipalités, et je me souviens du maire de Saint-Léandre qui a dit à un moment donné, bon bien, je veux que les fils soient cachés, qu'on se retrouve pas sur les bords de rang avec deux (2) rangées de poteaux et puis etc., et il était question d'une redevance que le propriétaire du parc pouvait accorder à la municipalité.

780 Je pense qu'en fin de course, ça s'est pas signé, mais ça a été dans les discussions.

785 Quand est arrivée Innergex, avant Cartier, d'entrée de jeu, on savait qu'on a parlé de ces choses-là, et ils ont offert, et puis ils étaient prêts, en tout cas dans le cas de Matane, j'ai pas étudié les négociations des autres, mais dans le cas de Matane, monsieur Lefrançois à Montréal nous avait dit, écoutez, faites le protocole et puis on signe et ces choses-là.

Et puis ils nous on dit, on est conscient qu'avant, il y a eu des promesses qui ont pas été tenues, donc nous autres, on est prêt à s'engager par écrit puis à le faire.

790 Mais aussi, on a questionné aussi, ils ont questionné beaucoup, quelles sont les normes d'implantation, alors nous, on a dit, il y a une partie de notre territoire qu'il y a des normes, parce qu'il y avait eu une annexion de la paroisse Saint-Jérôme qui avait des éoliennes avant, et une autre partie qui était Saint-Luc qui n'en avait pas eu. Donc on était dans une période d'harmonisation des règlements.

795 Donc on s'est penché et puis on a dit, bon, sur notre territoire, dans telle zone, ça peut se permettre à telles conditions, etc.

800 Mais on était conscient que la question, comment je vous dirais, écoutez, on a appelé aux Affaires municipales pour savoir si on avait le droit de monter le coût des permis pour remettre les choses, on nous a dit, écoutez, un coût d'un permis, c'est un permis et puis ça peut pas être une taxe indirecte.

805 Bon, on a compris que c'était un problème de fiscalité municipale, mais dans notre cas, qui est différent d'une petite municipalité, c'est évident qu'ayant les infrastructures industrielles qu'on avait, on a surtout été pour avoir des industries, et surtout qu'à un moment donné, on a appris dans le processus qu'il y aurait pas pour l'instant de parc dans notre secteur mais...

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

810

Aux yeux de l'observateur averti que vous êtes, est-ce que l'approche appel d'offres qu'on connaît maintenant, est-ce que c'était finalement une approche optimale pour vous ou à refaire ça, vous l'auriez fait autrement?

815

**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

Je vous réponds toujours en observateur, avec les connaissances que j'ai, et puis je répète, et inscrivez-le partout, je suis pas un spécialiste.

820

Mon observation, c'est que la responsabilité politique, elle appartient au gouvernement du Québec. Le ministre des Ressources définit les critères, à un moment donné, et il passe des commandes à Hydro-Québec. Le ministre des Finances est là aussi; le ministre des Finances dit, d'un côté, je veux tel niveau de rendement d'Hydro-Québec comme actionnaire principal, je veux qu'il me rende ça parce que je veux pas imposer mes citoyens d'une autre manière, donc il

825

passe une commande d'argent à Hydro-Québec et il dit, tu vas me rendre ça là.

830

Le ministre des Ressources naturelles dit, oui, on aimerait bien avoir de l'énergie éolienne, on veut même, ce qui a été le cas, le faire d'une façon qui permet une diversification économique dans une région, mais on veut que le Québécois qui va acheter de l'électricité paie toujours le meilleur prix. Donc il choisit, oui, d'y aller par appel d'offres.

835

Il faut dire par contre que pendant un moment, à venir jusqu'à maintenant, ils sont allés de deux (2) façons. Ils ont aussi été ouverts à recevoir des propositions de quelqu'un qui disait, je suis capable de te fournir de l'énergie éolienne au même prix que ça te coûte pour le produire.

840

Donc est-ce qu'on est rendu au moment de regarder un peu, mais ce qui apparaît comme bien maintenant, et qui était une interrogation qu'on pouvait avoir, c'est: est-ce que s'il y a un autre appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW), la Gaspésie peut prendre encore un autre mille mégawatts (1000 MW) de parcs éoliens? Et là, dans les questions d'équilibre, on peut se dire que ça risque de faire trop; je dis souvent, il faut pas avoir plus de poteaux éoliens que de poteaux de téléphone!

845

Donc apparaissent en même temps des outils qu'on n'avait pas avant. La classe des vents est sur le point d'être publiée, on parle de plus en plus de sites dans d'autres proximités.

850

Alors si on est capable, dans d'autres appels d'offres, je pense que si on retourne vers un appel d'offres public, oui, il va y avoir, et je pense que présentement, pour l'industrie, pour ce que je disais tantôt, si on est capable de faire de la Gaspésie le Silicon Valley de l'éolien, je pense que oui, le gouvernement doit y aller pour un autre appel d'offres et peut-être deux mille mégawatts (2000 MW) plutôt que mille mégawatts (1000 MW).

Où on met les parcs éoliens. Là, peut-être que c'est mieux de les mettre plus près des grands axes, plus près des lignes et moins dans les milieux habités. Mais il y a un momentum dans l'éolien présentement. Vous savez que tout le monde cherche de l'énergie.

855

Ce qui est bien au Québec, avec Hydro-Québec, contrairement à l'Ontario qui veut remplacer rapidement des centrales de production d'électricité au gaz, c'est bien sur le plan de l'environnement, mais la façon dont ils veulent le faire, s'ils commandent trois mille mégawatts (3000 MW) en trois (3) ans, ça va être une accélération de production, ils vont commander eux aussi au meilleur prix, ça va être des tours qui vont venir de Corée, des éoliennes qui vont venir du Brésil, d'autres choses qui vont venir du Mexique, ça va rentrer partout, ça va s'installer et on va dire, bon, on a fermé telle centrale, on produit en éolien.

860

Au Québec, ce qui permet d'avoir une poignée qui nous permet d'attirer l'industrie, parce qu'il faut comprendre qu'il y a une explosion du marché éolien dans le nord-est de l'Amérique, et ce qu'on sent à se promener dans des événements comme les places que je mentionnais tout à l'heure, c'est qu'il y a des Européens, oui, qui vont venir s'installer en Amérique du Nord et qui ont pas encore choisi où leur usine allait atterrir. Et on est en compétition avec les États-Unis.

865

J'ai un projet, à l'heure actuelle, où mon compétiteur, c'est la ville de Greenville, en Caroline du Sud. C'est ça ou Matane, et c'est une firme de consultants de Boston qui fait l'analyse. Mais j'ai pas ça parce que c'est le marché du mille mégawatts (1000 MW) d'Hydro-Québec, j'ai ça parce que s'ils s'installent ici ou là-bas, ils vont vendre en Ontario, en Nouvelle-Écosse, au Québec.

870

875

Mais ce qui est bien et qui est une carte gagnante pour nous, c'est de pouvoir dire à cet industriel-là, si tu t'installes chez nous plutôt que là-bas, si ton client est un gagnant de l'appel d'offres d'Hydro-Québec, tu vas pouvoir réaliser ta livraison d'équipements ou de composantes sur dix (10) ans, donc tu vas être capable de faire une planification de ton usine.

880

Lorsque quelqu'un investit, je vous rappellerai que l'investissement de Marmen pour une usine de tours et une usine d'assemblage de nacelles, c'est vingt-cinq millions (25 M\$). Quelle est l'information qu'il a le plus besoin pour déterminer son investissement et son plan d'usine? C'est combien d'unités je vais produire par année!

885

Et si les jeux d'appels d'offres font qu'on leur demande – et c'est pour ça qu'on est heureux qu'Hydro Production ait mis un peu la pédale douce – si on va avec de l'argent d'Emploi Québec recruter des gens, les former, les envoyer dans les usines et qu'en même temps que la formation, qu'on construit les usines, que les commandes rentrent et qu'on rentre le stock de partout, quand ils vont avoir fini leur formation, s'ils travaillent un (1) ans puis deux (2) ans et tout le marché est passé, on va leur dire, merci beaucoup, vous pouvez retourner maintenant.

890

Et on a fait ça, c'est arrivé accidentellement, malheureusement, dans d'autres domaines. Alors toutes les interventions qu'on fait sur le plan de lancement de la filière font en sorte de dire,

895 si vous pouvez étaler, c'est notre meilleure carte pour être capable d'amener des industries, parce qu'on va savoir comment vous enlignez les usines, quelle quantité de monde qu'il faut engager, et si on les forme, on va les faire travailler.

900 Et notre engagement, monsieur Samak, il est beaucoup d'essayer de garantir la pérennité des usines.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

905 Est-ce que ça peut contrecarrer, et ça, je termine la question là-dessus, vous avez évoqué la possibilité d'un Silicon Valley d'éoliennes ici, de l'énergie éolienne ici, hier monsieur Chaumel, de Groupe éolien de l'UQAR nous a dit clairement de se détromper un peu, que les composantes qui seront à fabriquer ici, ce sont les composantes les plus sales. Il a utilisé le terme, industriellement, c'est pas la grande connaissance à la fin pointe des techniques, et que tout ça, ce sont dans les entrailles des nacelles et que les turbiniers ne céderont jamais leurs secrets, etc., ici.

910 Alors à toutes fins pratiques, son témoignage était qu'il y aura pas de Silicon Valley ici, de cette façon-là. Alors je vous pose la question, laquelle des deux (2) attentes est plus raisonnable?

915

**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

920 Bien, monsieur Chaumel est un universitaire, et moi, je reprocherai pas un universitaire de faire une bataille pour essayer d'avoir le savoir, bon. Mais quand on travaille au niveau du développement, c'est pas juste des universitaires qu'on a en Gaspésie à faire travailler. On a des soudeurs, on a des gens de chantier.

925 Vous savez par exemple que dans la MRC de Matane, on a formé énormément de soudeurs, en raison du chantier naval Les Méchins. Mais comme c'est un chantier naval qui donne de l'ouvrage quand il y a un contrat, et que le bateau est à quai et puis qu'il repart après, il y a beaucoup de ces soudeurs-là qui sont rendus à l'extérieur de la région pour avoir des jobs à plein temps, OK.

930 Alors moi, quand je dis Silicon, je parle, c'est une expression de concentration de masse critique dans une certaine industrie. Je parle pas nécessairement d'avoir cent (100) chercheurs. Je pense qu'il faut poursuivre les deux (2) objectifs. Mais ça répond très bien.

935 Et sur le plan également des municipalités, des retombées. Si malheureusement les éoliennes ne sont pas taxables, les usines, elles, le sont, donc c'est sûr qu'elles sont taxables.

Si vous me permettez, j'aimerais ajouter quand même une chose, ça c'est une dimension pour l'intervention de Jean-Louis Chaumel. Tout à l'heure, vous m'avez posé une question et j'ai



répondu toujours en termes de production et tel que l'appel d'offres a été lancé. J'ai aussi dit, Hydro Distribution a une certaine forme de voir, et Hydro Production.

940

Moi, je pense que la question qu'on entend beaucoup à l'heure actuelle parler, est-ce qu'on peut faire, je dirais, de l'éolien communautaire ou en fonction des besoins des communautés!

945

Je pense qu'il faut continuer l'appel d'offres, mais qu'il pourrait y avoir un bloc d'énergie éolienne qui vienne d'Hydro Production, en entente avec le gouvernement, et comme ça, ça pourrait être acheté au rythme. Donc si ce bloc-là était réservé comme pour de l'éolien communautaire, là ça laisserait le temps aux communautés d'arriver avec leur projet et qui pourraient dire, pendant X temps, on le fait.

950

Et l'objectif serait simple, au lieu d'être en compétition, parce que là, c'est là le problème qu'il va falloir se poser, comment les municipalités vont pouvoir prendre l'argent de leurs citoyens pour compétitionner maintenant et prendre des risques financiers. On le connaît pas le vent.

955

Et aussi, ça va démêler une chose. Ceux qui vont se battre ou qui vont présenter des projets vont être les municipalités qui ont du vent. Là, souvent j'ai l'impression que tout le monde en parle, tout le monde veut avoir des retombées éoliennes, mais je suis pas toujours sûr que c'est des municipalités qui ont du vent qui en parlent.

960

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous avez abordé le sujet que je voulais poursuivre avec vous, c'est au niveau de la masse critique. D'abord, est-ce que Marmen, est-ce que c'est ferme comme proposition qu'ils vont s'installer ici?

965

**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

L'usine de nacelles est complètement finie de monter. L'usine de tours est montée aux trois quarts. Et c'est tellement ferme que ça plaisait pas évidemment à quelqu'un.

970

Les Marmen et les Pellerin de Marmen avaient vu l'éolien comme un secteur porteur pour leurs activités, et au moment où le décret est sorti, ils avaient déjà commencé à investir dans leur usine de Trois-Rivières pour faire des éoliennes, des tours d'éoliennes, pardon.

975

Qu'est-ce qui a pu les convaincre de venir, c'est sûr, d'une certaine manière, les contraintes de l'appel d'offres mais aussi parce qu'ils savent que l'éolien va continuer de grossir. Et que si à un point cinq mégawatt (1,5 MW), des tours de un point cinq (1,5 MW), c'est déjà difficile de sortir de l'usine de Trois-Rivières pour aller au port de Bécancour ou au port de Trois-Rivières sans fermer les rues et avoir des escortes, quand ça va être des trois mégawatts (3 MW), ça va être encore plus difficile.

980

985 Donc dans ce sens-là, l'usine de Matane, dans un parc industriel à proximité du port de mer, plusieurs pensent qu'on s'en va aussi vers l'offshore dans ce domaine-là, donc ce qui est déjà gros va devenir encore plus gros, donc ça prend des infrastructures énormes pour aller dans ce créneau-là et Matane et Gaspé, avec leur port de mer, les deux (2) chemins de fer, peuvent satisfaire les exigences pour cette partie-là de l'industrie.

Alors ça, c'est ma réponse pour Marmen. Excusez, j'ai peut-être oublié quelque chose.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

990 Non. Bien, c'était ma deuxième question, à savoir, est-ce qu'il y a de l'exportation de prévue et aussi, est-ce que par exemple si la Baie James ou si Baie-Comeau se développe avec de l'éolien, est-ce qu'il faudra construire des usines dans ces endroits-là ou si, là je pense que vous avez répondu en partie à cause du port, ou si ça peut se fabriquer ici pour l'exportation à l'étranger et au Québec?

**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

1000 Exactement. Déjà les tours que même Marmen fait à Cap-de-la-Madeleine, il en a livré en Californie, il en livre déjà beaucoup aux États-Unis pour GE aux États-Unis.

Dans le cas de l'appel d'offres, il y a un facteur d'exportation qui est dans la production, qui devrait être donné à partir de l'usine de Matane.

1005 Mais ce qu'on cherche, je pense, par tous les moyens, c'est qu'on n'assurera pas la pérennité des usines si c'est seulement pour un contrat. Donc quand on parle que ça doit grossir et qu'on est à un port de mer à la localisation de Matane, la carte des vents, l'Atlas qui est déjà publié nous permet de voir le potentiel éolien de la Côte-Nord, donc moi je pense que ça se fait un peu – il y a des équipements qui sont faits à l'île Dwight en Angleterre qui étaient faits par Dgmicon, donc tout sortait par la mer.

1015 Alors on comprend qu'en Ontario, ça risque d'être sur le bord des Grands-Lacs, donc possibilité d'aller vers les Grands-Lacs, possibilité donc de descendre sur la côte est américaine, les Maritimes, que ce soit en Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick, donc il y a une situation géographique qui est intéressante pour les fabricants.

1020 Mais il doit y avoir d'autres commandes et on doit aller en dehors de l'appel d'offres pour garantir la pérennité des usines. Mais c'est clair que pour une couple d'années, juste satisfaire la commande d'Hydro-Québec est suffisante en fonction de la taille des usines, parce qu'elles sont conçues pour ça.

Je vous dirais d'ailleurs que les lignes de production dans l'usine sont faites pour d'autres types. Ça pourrait permettre, un certain nombre d'années, quand le gros du volume est passé,

1025 de fabriquer une tour pour une deux mégawatts (2 MW) sur une ligne de production de tour de un  
point cinq (1,5 MW), une tour pour Vestas ou pour un autre fabricant sur une ligne. Il y a pas  
d'exclusivité entre les usines et GE. Sauf qu'avec les commandes que GE leur a données, il est  
clair que pour une couple d'années, ils sont à pleine production pour GE.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1030 Quand vous parlez qu'il faut aller en dehors de l'appel d'offres, vous parlez naturellement  
des commandes qui pourraient venir de l'extérieur, mais est-ce que vous vous référez aussi à  
Hydro-Québec Production?

1035 Parce qu'on en a parlé ici, surtout en première partie, où Hydro-Québec Production,  
naturellement, ne garantit pas, jusqu'à maintenant en tout cas, un contenu régional.

1040 Alors j'ai vu que vous avez ouvert la porte un peu, vous avez dit que c'est un peu comme  
un sauveur, d'une certaine façon, j'aimerais vous entendre parler un peu plus...

**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

1045 Mon raisonnement, c'est qu'au moment où l'appel d'offres a été lancé avec des conditions  
de contenu régional pour Hydro Distribution, ça faisait un peu bizarre de voir Hydro Production  
continuer de donner des contrats, surtout que les parcs se faisaient dans la région, sans avoir  
cette même obligation là.

1050 Donc quand les tours des éoliennes de Murdoch ont dû venir de Corée par un port de  
l'Ouest pour venir par chemin de fer, ça faisait un peu bizarre. Mais pour moi, c'est une bonne  
leçon, c'est un exemple un peu de comment ça peut se passer en Ontario, s'il y a un appel  
d'offres de deux (2000 MW) ou trois mille mégawatts (3000 MW), dans une réalisation très  
rapide.

1055 Et c'est là que je vous dis qu'en contrepartie, la façon qu'Hydro-Québec procède en  
demandant un mille mégawatts (1000 MW), c'est suffisant intéressant pour ébranler les  
fabricants, pour leur dire, tu vas avoir besoin d'une usine en Amérique du Nord, fais-la tomber au  
Québec, mais en même temps, tu vas pouvoir t'ajuster sur la production parce qu'à cent  
cinquante-deux cents mégawatts (150 MW-200 MW) par année, tu vas avoir une taille et tu vas  
avoir des chances de démarrer ton industrie pour qu'elle reste en vie.

1060 Si maintenant on parle, madame Beaudet, de la question de prendre Hydro Production  
pour s'asseoir avec les communautés et regarder comment on pourrait faire ce que j'appellerais  
de l'énergie éolienne communautaire ou pour des besoins communautaires, on a dit, sur le plan  
industriel, pour donner une filière industrielle à la Gaspésie, on peut le faire avec Hydro  
1065 Distribution de telle manière, si pour un bloc de cinq cents mégawatts (500 MW), quelque chose,  
on regardait comment on peut le faire avec Hydro Production, en disant à tout le monde, en

autant que vous atteignez notre prix de production, vous pouvez y aller, ce que je sais pas pour vous répondre sur les questions de contenu, c'est quel type d'éoliennes on va vouloir prendre.

1070 Et à ce moment-là, peut-être que pour intégrer ou selon les propos que vous me disiez de Jean-Louis Chaumel ou ce que d'autres pensent, est-ce qu'on pourrait penser à une vocation différente de celle des grands producteurs! Moi ce que j'ai appris en commençant à regarder ça, c'est que – et je pense que le gouvernement du Québec l'a appris rapidement aussi quand ils ont voulu mettre des conditions de contenu régional – c'est qu'au moment où nous, on a commencé  
1075 à s'intéresser à l'éolien, ça faisait déjà vingt-cinq (25) ans que les Norvégiens, les Danois et les Allemands l'avaient fait.

Donc c'est un peu comme si on voulait faire de l'automobile en région demain matin, à partir du moment où il y a GM, il y a Ford, il y a Chrysler, Toyota, etc., c'est très dur de dire qu'on  
1080 va en faire une québécoise. Malgré ce que je viens de vous dire là, on a fait du Bombardier dans d'autres domaines, c'est possible.

Donc là, je pense qu'on prend ce qui est en marche et on dit, de toute façon, ces gens-là, ils vont s'installer pour couvrir l'Amérique, il y a un nouveau marché dans le nord-est et on est tu  
1085 capable de les voir chez nous au lieu de les voir sur la côte est américaine ou dans d'autres régions au Canada.

Ça nous empêche pas en même temps de regarder si on est capable de se trouver un modèle à nous. On n'est pas toujours obligé de tout mettre nos oeufs dans le même panier, on  
1090 peut faire deux (2) choses en même temps, on peut parler et mâcher de la gomme, des fois, tu sais.

Alors ça, il me semble que oui, on peut s'asseoir et dire, oui, il reste un outil, Hydro a toujours besoin d'acheter de l'électricité, et puis avec la Production, c'est moins dur qu'avec la  
1095 Distribution parce que le prix est déjà là d'avance et les gens peuvent dire, pour vendre à tel prix, quelle sorte de machine que ça me prend, est-ce que je suis prêt à tenter l'expérience de faire un autre modèle de machine dans la région, est-ce que j'ai une turbine qui a déjà été faite chez Hydro-Québec qui peut aller dedans, etc. Et on peut, oui, partir une deuxième avenue en même temps, il me semble.

1100 Vous allez dire que je suis tannant parce que je répète toujours que je suis pas spécialiste, mais si vous m'ouvrez la chance d'échanger des idées, bien, que d'autres les ramassent et qu'on fasse un bout avec, parfait, mais des fois...

1105 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non, c'est apprécié.

**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

1110

... des fois il faut pas se priver de dire des choses, même si on veut pas garantir le résultat.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1115

Vous êtes quand même responsable du volet éolien à la Ville de Matane, donc il y a quand même une expérience.

**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

1120

Surtout pour essayer d'attirer les fabricants de composantes dans notre région.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1125

Voilà.

Madame MBatika.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

1130

À la page 7, vous parlez de la contribution volontaire que monsieur Lefrançois et monsieur Dufort vous avaient donnée. Le montant s'élevait à combien et à quoi cela a été affecté, concrètement?

**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

1135

Bon, ce qu'on avait développé comme initiative, c'est un peu la suivante. C'était, au début, comme Le Nordais était dans un ordre d'à peu près huit cents dollars (800 \$), on parlait de huit cents dollars (800 \$) par éolienne. Et un jour, j'ai dit à Guy, il me semble que ce serait plus facile si on arrivait à un chiffre mathématique, si on arrivait à dire mille dollars (1000 \$) par mégawatt installé.

1140

Parce que je voulais pas, comme certains ont, des redevances sur la production, et puis l'éolienne arrête parce qu'elle est mal entretenue, et puis tu m'as pas coupé, et puis des sujets à chicane. Tandis que par mégawatt installé, c'est facile, si c'est mille dollars (1000 \$), on installe une un point cinq (1,5 MW), si ça devient la norme, ça donne quinze cents piastres (1500 \$) par année par éolienne installée, si c'est une deux (2 MW) un jour sur un autre parc, c'est deux mille dollars (2000 \$). En tout cas, vous suivez le raisonnement.

1145

L'autre raisonnement, c'était à quoi ça doit servir. Parce que pour moi, c'était plus une question d'équité dans la communauté et une question de financement municipal. Donc on était d'accord un peu, comme on va, dans la fiscalité municipale, lorsque quelqu'un veut faire un projet

1150

de rue, un promoteur, ou un lotissement, on lui impose ce qu'on appelle un certain pourcentage pour fins de parcs, et on a l'obligation de mettre cet argent-là dans un fonds spécial pour les parcs et non pas pour d'autres activités.

1155

Alors ce qu'on se disait, ce qu'on pourrait faire, c'est un fonds séparé qui permet, un peu au modèle d'Hydro-Québec lorsqu'il passe des lignes électriques, si c'est pour une place publique, c'est pour enfouir des fils, si c'est pour à un moment donné ensemer une rivière, soit un projet historique, patrimonial ou culturel mais quelque chose qui aidera la communauté.

1160

Le raisonnement était un peu le suivant! Si dans une petite communauté, avant, comme je vous disais, il y avait pas d'éolienne, maintenant la personne a des éoliennes dans son paysage mais c'est pas elle qui les a sur sa terre, qu'elle a pas de redevances, je me disais, si au moins par la contribution qui est versée à la municipalité, si avant il y avait un ruisseau supposons qu'ils pouvaient pêcher quand ils étaient jeunes maintenant ils peuvent plus parce qu'il est pollué, ils peuvent le dépolluer, ou si c'est le centre communautaire que la toiture est brisée, ou l'église, donc s'il y a quelque chose dans la communauté, donc ce fonds-là peut venir dire, payé par le promoteur aux gens de la communauté, on a réalisé ça.

1165

1170

C'est vrai qu'avant, il y avait pas d'éolienne, maintenant il y a des éoliennes mais on a eu les moyens de faire telle chose, donc essayer d'établir un certain équilibre.

Alors c'était un peu notre raisonnement et l'objet de nos discussions à l'époque.

1175

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

D'accord, merci.

1180

**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

Ça me fait plaisir, madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1185

Mais ce fonds-là serait en surplus de mille dollars (1000 \$) par éolienne installée, ce serait un montant global?

**PAR M. CLAUDE CANUEL:**

1190

Non, c'était le même montant, mais ce que je veux dire, c'est que, on prend l'exemple tout à l'heure mettons de – là, je veux pas prendre d'exemple dans les autres municipalités – mais supposons qu'on a, dans l'ex-municipalité de Saint-Jérôme des gens qui ont des éoliennes, ou les citoyens de Matane voient des éoliennes, ceux qui n'ont pas des redevances parce que l'éolienne n'est pas sur leur terre, c'est entendu que tout le monde l'a dans la communauté, donc

1195 je me disais, c'est des projets envers cette communauté-là qu'il faut donner des choses, qu'une communauté qui n'a pas d'éolienne n'aura pas. Question d'essayer de faire un équilibre un peu.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1200 D'accord, merci.

Alors on vous remercie beaucoup, monsieur Canuel, de votre intervention.

1205

---

### **TECHNOCENTRE ÉOLIEN GASPÉSIE-LES ÎLES**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1210 J'inviterais maintenant monsieur Jean Desrosiers, du TechnoCentre éolien Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Bonjour monsieur Desrosiers.

1215 **PAR M. JEAN DESROSIERS:**

Bonjour madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1220

On vous écoute!

**PAR M. JEAN DESROSIERS:**

1225 Alors madame la Présidente, madame MBatika, monsieur Samak, je voudrais au nom du conseil d'administration du TechnoCentre éolien et en mon nom personnel vous remercier de cette opportunité que vous nous donnez aujourd'hui de nous exprimer par rapport aux projets de Cartier énergie éolienne à Baie-des-Sables et à Anse-à-Valleau. Je vous demande de noter que nous soumettons un mémoire commun pour les deux (2) projets, on avait vérifié avec madame  
1230 Méthot et ça semblait vous satisfaire.

Alors tel que prescrit dans les directives relatives aux mémoires, je voudrais commencer par vous parler un peu de notre organisme, ensuite vous dire pourquoi nous sommes intéressés par les projets de Baie-des-Sables et Anse-à-Valleau, et finalement vous soumettre notre  
1235 recommandation.

1240 Alors le TechnoCentre éolien Gaspésie-Les Îles, c'est un organisme à but non lucratif qui a vu le jour en septembre 2000. Notre mission consiste entre autres à veiller à ce que le développement de la filière éolienne ait des retombées durables pour la région Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine et MRC de Matane, et pour tout le Québec.

1245 Le TechnoCentre éolien intervient sur quatre (4) axes principaux, soit la promotion de l'énergie éolienne de la région, la veille technologique et commerciale, le maillage entre les entreprises et le développement d'un savoir-faire de calibre mondial en éolien.

Concrètement, le TechnoCentre participe à plusieurs comités provinciaux et fédéraux, dans le but d'encadrer la filière éolienne, de faciliter son développement et d'en maximiser les retombées.

1250 Des exemples d'initiatives auxquelles le TechnoCentre a contribué sont le Plan de développement régional du territoire public, avec le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs dans le temps, maintenant de la Faune; on a contribué aussi, on contribue même présentement à un comité de maximisation des retombées en collaboration avec la Ville de Matane et aussi la Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, c'est un comité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

1255 On travaille aussi sur une base quotidienne avec des entreprises de la région et de tout le Québec afin de les informer des opportunités reliées au domaine éolien et de les aider à profiter de ces opportunités.

1260 Présentement, il y a cinquante-cinq (55) membres, il y a cinquante-cinq (55) entreprises, organismes et municipalités qui sont membres du TechnoCentre.

1265 Dans son nouveau plan d'affaires, le TechnoCentre vise à mettre sur pied un centre intégré de recherche, développement et transfert de technologies, en collaboration avec trois (3) universités et deux (2) cégeps. Ces cinq (5) institutions sont les membres fondateurs du centre mais d'autres universités et entreprises viendront s'ajouter dans le futur.

1270 Ce qu'on vise à faire en premier lieu avec le centre, c'est vraiment de mettre en place un réseau d'excellence et d'équipements hautement sophistiqués et de mettre ce réseau à la disposition de l'industrie.

1275 Pour ce qui est de notre intérêt envers les projets, le TechnoCentre éolien porte un intérêt tout spécial à ces premiers projets de l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW) d'Hydro-Québec. Comme on fait partie de ceux qui revendiquaient une quantité importante de puissance éolienne en Gaspésie, on veut maintenant suivre le dossier de près pour voir si les retombées attendues seront au rendez-vous.



1280 Vous savez sûrement que le gouvernement du Québec a désigné la région Gaspésie-  
Îles-de-la-Madeleine, MRC de Matane pour porter le créneau d'excellence éolien; dans ce cadre-  
là, plusieurs intervenants espèrent que le créneau éolien sera le pilier de la relance économique  
de notre région.

1285 Les critères qu'on a regardés dans le cadre des projets de Baie-des-Sables et Anse-à-  
Valleau sont l'approche du promoteur, les impacts environnementaux, les impacts visuels et  
l'intégration à l'industrie touristique, et finalement les impacts au niveau socioéconomique.

1290 Ça fait déjà plusieurs années qu'on voit des représentants de Cartier énergie éolienne  
dans la région; dès les phases préliminaires des projets, ils ont embauché des gens de la région,  
avant même de savoir s'ils remporteraient une partie des appels d'offres. C'est aussi une  
entreprise locale, Pesca Environnement, qui a réalisé l'étude d'impact environnemental.

1295 L'hiver dernier, Cartier a tenu des journées portes ouvertes à Baie-des-Sables et à Anse-  
à-Valleau, dans le but de s'assurer que la population locale connaissait bien les projets et aussi  
de répondre à leurs questions et à leurs inquiétudes.

1300 Bref, on voit vraiment chez Cartier énergie éolienne la volonté de mettre la région à  
contribution dans leurs projets, et c'est exactement ce que le TechnoCentre éolien souhaitait  
quand on travaillait pour attirer ce genre de projet dans la région.

1305 Au niveau des impacts environnementaux, le TechnoCentre croit que les études d'impact  
réalisées sur les deux (2) sites ont été faites avec beaucoup de rigueur. Et comme vous le  
savez, l'étude conclut que les impacts des projets sur l'environnement varieront de faibles à  
négligeables.

1310 Le promoteur s'est engagé à faire un suivi environnemental des projets et à garder un œil  
sur les différents aspects touchés par les parcs éoliens. Cet engagement, ça nous assure que  
Cartier sera au courant des impacts s'il y en a, et qu'ils feront le nécessaire pour corriger tout  
problème rapidement.

1315 Pour ce qui est des impacts visuels des deux (2) projets, il nous a semblé que le projet de  
l'Anse-à-Valleau était un peu plus sensible, notamment à cause du site de Pointe-à-la-  
Renommée. Pour bien comprendre les problèmes potentiels, la firme Hélimax, mandatée par  
Cartier énergie éolienne a réalisé plusieurs simulations visuelles et tout indique qu'aucune  
éolienne ne sera visible à partir du site de Pointe-à-la-Renommée.

1320 Il y avait aussi, au niveau du parc de Anse-à-Valleau, des éoliennes au nord de la route  
132 qui préoccupaient certains résidents. Le promoteur en a déplacé dix-sept (17) du nord au  
sud, même si le régime du côté sud de la 132 était plus faible. Alors on comprend une volonté du  
promoteur, d'après le TechnoCentre, de modifier son projet pour mieux l'adapter à  
l'environnement de la région ou l'environnement local.

1325 Parlant de l'impact visuel des éoliennes, le TechnoCentre a fait réaliser l'été dernier une étude de marketing sur la perception qu'avaient les touristes des éoliennes, les touristes en visite dans la région. En gros, ce qui ressort de l'étude, c'est que la grande majorité des touristes, soit quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %), ont une perception soit bonne, très bonne ou encore excellente des éoliennes.

1330 Le TechnoCentre applaudit le fait aussi que le promoteur a conclu une entente avec les gens du Sentier international des Appalaches, une entente qui va permettre au Sentier de valoriser la présence des éoliennes.

1335 Au niveau des impacts socioéconomiques, ces projets-là vont contribuer à rentabiliser des usines qui auront été construites dans le cadre de l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW), soit celle à Matane pour la fabrication des tours et l'assemblage de nacelles et celle à Gaspé pour la fabrication des pales.

1340 Celle de Gaspé a déjà un engagement de deux mille quatre cents mégawatts (2400 MW), ce qui déborde largement de l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW), alors on voit une volonté de la part du turbinier qui, lui, est au service du promoteur, on voit une volonté vraiment de développer l'industrie dans la région pour ensuite être en mesure d'exporter.

1345 Les usines dont je viens de parler représentent presque trois cents (300) emplois permanents bien rémunérés, des emplois qui vont durer, comme je le disais, bien au-delà du mille mégawatts (1000 MW).

En phase de construction, c'est plus de deux cents (200) personnes qui vont travailler directement sur les chantiers. Au niveau de l'entretien, les deux (2) parcs vont générer une vingtaine d'emplois sur une période de vingt (20) ans.

1350 Cartier va aussi payer des loyers pour les sites aux propriétaires fonciers et au gouvernement du Québec. En plus, Cartier versera sur une base volontaire une contribution financière annuelle aux deux (2) municipalités qui accueilleront les projets.

1355 Il y a aussi des retombées indirectes qui vont être majeures, même si c'est un petit peu plus difficile de quantifier ces retombées-là.

Au TechnoCentre, nous sommes convaincus que ces projets vont contribuer de façon très significative à l'essor du créneau éolien et qu'ils vont donner un nouveau souffle à l'économie de la région.

1360 Alors au niveau des recommandations, les projets de Baie-des-Sables et Anse-à-Valleau sont les deux (2) premiers d'une série de huit (8) qui vont s'échelonner sur une période de six (6) ans. Le TechnoCentre juge qu'il est important que ces projets s'intègrent à la région de façon

1365 harmonieuse à tous les niveaux et on croit que le travail est très bien amorcé par le promoteur dans ce sens-là.

1370 On trouve l'approche et l'attitude démontrée par le promoteur jusqu'à maintenant très rassurante, tant au niveau des études d'impact que de la démarche de collaboration avec la population locale. À ce titre, le TechnoCentre éolien recommande la réalisation des projets de Baie-des-Sables et de l'Anse-à-Valleau tels que présentés, et nous croyons fermement aux impacts positifs des projets pour la région.

Merci.

1375 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci, monsieur Desrosiers.

1380 Vous parlez que vous avez collaboré avec divers paliers de gouvernement à l'élaboration de règlements pour l'implantation harmonieuse des parcs. On a discuté hier de la nécessité d'avoir un cadre de développement des énergies vertes, dont l'éolienne, où on essaierait d'avoir une gestion intégrée et non morcellaire,

1385 Alors j'aimerais savoir quelles ont été finalement les activités lors de cette collaboration-là, et est-ce qu'elle se poursuit, et pour vous, comment vous voyez ça, finalement, un cadre qui serait probablement plus adapté à ce qu'on a présentement, où différentes MRC établissent leurs propres règlements et etc.?

**PAR M. JEAN DESROSIERS:**

1390 Au niveau de l'implantation des éoliennes sur le territoire, je dois vous dire que l'opinion du TechnoCentre éolien, c'est qu'une formule pour l'ensemble du territoire, une formule qui aurait pu être modulée selon les besoins, on croit que ça aurait été de loin préférable pour les promoteurs et aussi pour protéger l'ensemble de la région.

1395 Il semble que les MRC et certaines municipalités ont voulu se doter d'un plan qui leur était propre, on croit que cette approche-là est quand même correcte, mais les gens du TechnoCentre auraient préféré une approche commune pour toute la région.

1400 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1405 Et cette approche-là, elle est comment? On parlait tout à l'heure de différents types de parcs, alors quand vous parlez d'une approche commune, vous voulez dire un type concentré, ou en termes de densité, loin des habitations, etc.?

**PAR M. JEAN DESROSIERS:**

1410 OK. Bien, le Plan régional de développement du territoire public avait pas vraiment touché à la densité des éoliennes ou à la densité des regroupements, selon ma mémoire en tout cas, mais avait surtout touché à la distance par rapport à des points sensibles, comme des endroits touristiques, des endroits panoramiques; avait touché aussi, au niveau environnemental, par exemple la distance par rapport à des cours d'eau, etc.

1415 Mais si vous voulez que je me prononce au nom du TechnoCentre, disons, pour déterminer une préférence, à savoir quel genre de parc on préfère, je crois, on en a suffisamment discuté pour que je puisse vous dire, par seulement en mon nom personnel mais au nom de mon organisme, qu'on préfère la méthode, je me souviens pas du numéro que monsieur Canuel avait donné à cette méthode-là, mais la méthode qui ressemble un peu au parc de Saint-Ulric-Saint-Léandre.

1420 Alors on a des éoliennes qui ne sont pas regroupées en trop grand nombre, et qui sont disons relativement répandues sur le territoire, pas des regroupements trop prononcés, comme celui de Cap-Chat, parce que ça crée un peu un choc visuel.

1425 On croit que les éoliennes qui sont disposées comme celles de Saint-Léandre-Saint-Ulric, et aussi comme, du moins selon notre perception, comme celles des parcs de Baie-des-Sables et Anse-à-Valleau, on croit que cette méthode de disposition des éoliennes est préférable au niveau de l'impact visuel.

1430 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1435 Vous parlez, pour le CCTT, que finalement, ça va faciliter le transfert des connaissances et puis ça mènera, à plus long terme, à la création d'entreprises en région. Est-ce que vous avez fait une étude de marché à cet effet-là, et si oui, est-ce qu'on pourrait l'avoir?

**PAR M. JEAN DESROSIERS:**

1440 Non, on n'a pas réalité d'étude de marché. Par contre, on sait qu'il y a plusieurs universités et autres types d'institutions qui font présentement de la recherche, en vase clos si on peut dire.

1445 C'est certain qu'il y a une composante de la recherche qui se fait présentement qui va demeurer propre à chacune des institutions, mais du fait que plusieurs institutions vont collaborer ensemble, notre perception, c'est que ça va réussir à attirer des entreprises qui vont vouloir contribuer à des projets de recherche, mais pas des projets de recherche scientifique; plutôt des projets de recherche appliquée et de développement de produits et, à la rigueur, de transfert

1450 technologique qui va mener à de l'essaimage d'entreprises ou à de la diversification d'entreprises existantes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1455 Oui, ça ça va, au niveau de la recherche, mais vous parlez aussi, en page 6, où il y a des projets qui vont contribuer à rentabiliser les usines qui sont construites en Gaspésie. Votre mémoire semble parler aussi du développement du nord-est de l'Amérique du Nord. Tout à l'heure, on parlait avec monsieur Canuel de possibilité d'Ontario, plus au Québec dans d'autres régions, possiblement la région des Grands-Lacs.

1460 Je pense qu'on s'entend, pour que ces usines-là, à long terme, servent, il faut une masse critique et je me demandais si le centre avait fait des études de marché, à savoir oui, il y a un potentiel, oui on peut dire qu'il y a un potentiel, mais est-ce qu'on s'est appuyé sur des enquêtes?

**PAR M. JEAN DESROSIERS:**

1465 Je dois vous avouer que non. Sauf que les chercheurs qui sont impliqués dans cette initiative, à ce moment-ci, sont pour la plupart des gens qui oeuvrent dans le domaine depuis plusieurs années, et d'après moi, ces gens-là connaissent les lacunes, connaissent les endroits où il faudrait se diriger pour justement stimuler la création d'entreprises qui vont venir répondre à des besoins auxquels il existe aucune réponse présentement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1475 Madame MBatika.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

1480 Vous avez énuméré les principaux axes de recherche. Là-dedans, je ne vois pas des recherches pendant l'installation, pendant que les éoliennes seront en fonction et après, parce qu'il faudra quand même avoir des données; maintenant, il y a beaucoup de points qui semblent encore pas très bien éclairés, parce qu'on n'a pas de données.

1485 Est-ce que vous, vous prévoyez suivre ce que ce sera la situation pendant que les éoliennes seront en train de fonctionner?

1490 On parle pour la migration des oiseaux, on n'a pas de résultat. Est-ce que vous, vous prévoyez faire une étude là-dessus pendant que les éoliennes seront en fonction; est-ce que vous avez prévu de faire des études sur la population, donc les êtres humains, pendant que tout cela sera en fonction, pour qu'à la fin, qu'on ait au moins quelque chose d'exhaustif?

**PAR M. JEAN DESROSIERS:**

1495 Le dossier qu'on a soumis dans notre plan d'affaires, c'est vraiment un dossier pour mettre en place le réseau de chercheurs et les infrastructures techniques qui vont permettre l'avènement de projets de recherche, développement et transfert de technologies.

Alors dans notre plan d'affaires, on n'a pas soumis de projet spécifique. On a soumis une liste de projets potentiels, mais on n'a pas vraiment défini des projets spécifiques.

1500 Par contre, on a un partenariat avec la firme 3Ci de Murdochville qui vont nous donner un accès à certains de leurs équipements et à certaines de leurs données. Alors à ce niveau-là, on croit qu'on va être en mesure de mieux comprendre aussi l'exploitation d'un parc éolien, possiblement par rapport à l'environnement ambiant, que ce soit la faune aviaire, que ce soit d'autres types de faune ou encore la population.

1505

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Et les interférences aussi avec les télécommunications parce qu'on n'a pas de résultat jusque-là, alors si vous pouvez vous intéresser aussi.

1510

**PAR M. JEAN DESROSIERS:**

C'est fort possible.

1515

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

D'accord, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1520

Monsieur Samak.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1525

Oui, monsieur Desrosiers, merci beaucoup de votre présentation.

Vous évoquez le besoin d'une meilleure caractérisation des problèmes du fonctionnement des éoliennes en milieu nordique, etc., montagneux.

1530

Avez-vous déjà quelques idées sur les problèmes particuliers à ce milieu, surtout pour les éoliennes à grande dimension et à grande capacité en termes de dépôt de glace, etc., fiabilité.

Alors j'aimerais vous entendre un peu là-dessus.

**PAR M. JEAN DESROSIERS:**

1535

Malheureusement, je vais me prévaloir du même droit que monsieur Canuel s'est prévalu tantôt, je vais vous dire que je suis pas du tout un scientifique.

1540

Par contre, je sais, à un niveau disons moins scientifique, je sais déjà qu'il y a des problèmes au niveau du givrage. De un, le givrage change la forme d'une pale d'éolienne, alors en changeant la forme, l'aérodynamisme est modifié et le rendement de l'éolienne est modifié aussi.

1545

De deux, le givrage, comme c'est une condition temporaire, il est possible que des gros amas de givrage commencent à se détacher d'une pale, alors que l'éolienne tourne, et justement hier, je parlais avec des gens de l'Île-du-Prince-Édouard, et ils m'ont dit qu'à leur parc éolien de North Cape, à l'Île-du-Prince-Édouard, il y avait des éoliennes sur lesquelles il y avait du givrage et quand le givrage, quand les blocs de glace commençaient à se détacher, c'était littéralement de mini icebergs qui se détachaient, et il y en a qui ont, excusez-moi l'expression, revolés jusqu'à

1550

trois cents mètres (300 m) de l'éolienne. Alors il y a un danger à ce niveau-là aussi.

1555

C'est sûr qu'on va vouloir observer tous ces phénomènes-là et comprendre, mieux comprendre comment les régler disons à la source, avant même que ces problèmes-là se présentent.

Mais si je pouvais vous mettre en contact avec un de nos chercheurs, il serait en mesure de vous parler de tout ça pendant des heures.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1560

Très bien, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1565

Alors merci, monsieur Desrosiers, de votre intervention.

---

**MRC DE MATANE**

1570

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais maintenant monsieur Piché, de la MRC de Matane, s'il vous plaît.

1575

Bonjour monsieur Piché. Pour les enregistrements, on aimerait aussi que vous présentiez votre collègue, s'il vous plaît.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

1580 Bonjour madame la Présidente, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire, ça me fait plaisir de vous rencontrer pour une deuxième fois.

Je vous présente monsieur Jean-Charles Gagnon qui est le préfet de la MRC, qui va m'accompagner.

1585 Vous avez en main une copie, je vous l'ai déposé hier, vous m'excuserez pour le délai, c'est parce qu'effectivement, nous avons beaucoup de dossiers en même temps.

1590 Écoutez, je vais vous faire une présentation très brève, je vais surtout concentrer mon intervention sur les points qui vous intéressent de façon précise. Vous avez quand même des notes par rapport à la MRC elle-même, qui nous sommes, et en termes de population aussi, et vous avez la localisation géographique qu'on retrouve à l'intérieur du document.

1595 Dans un premier temps, je voudrais attirer votre attention sur les aspects réglementaires de la MRC de Matane. Comme vous le savez, nous avons un schéma d'aménagement et de développement en vigueur qui comporte aussi des dispositions normatives dans son document complémentaire.

1600 Je me suis amusé à faire une espèce de portrait ou une espèce de résumé des différents éléments à caractère politique qu'on retrouve dans ce schéma d'aménagement là par rapport à la production énergétique éolienne. Le document comme tel démontre l'intérêt des décideurs municipaux vis-à-vis le potentiel énergétique éolien du territoire de la MRC; il démontre aussi la volonté des décideurs municipaux de préserver et puis d'améliorer l'encadrement visuel le long du corridor de la route panoramique, la route 132.

1605 J'ai pas l'intention de faire la lecture de tout ce que j'ai noté, mais vous avez des citations de l'ensemble du schéma par rapport à ça.

1610 Comme je vous avais présenté lors de la dernière rencontre au mois de mai, je vous avais présenté le contenu du Règlement de contrôle intérimaire de la MRC par rapport à la production éolienne, je vais vous faire grâce de la présentation une seconde fois. Ça fait que j'ai mis en annexe le document comme tel, le règlement. Si vous avez des questions, ça me fera plaisir d'y répondre.

1615 Toutefois, depuis qu'on s'est rencontré la dernière fois, le Conseil des maires a été sensibilisé à des modifications qui vont être apportées à ce règlement-là. Les modifications vont porter sur une précision qui va être apportée au niveau des chemins d'accès.



1620 On a précisé c'est quoi les dimensions maximales lors de la construction, lors des travaux, et une fois que les travaux auront été accomplis, ça va être quoi les dimensions exactes que le promoteur devra respecter de façon permanente.

1625 Pour résumer, à titre d'exemple, lors des travaux, on va autoriser une emprise maximale de douze mètres (12 m), contrairement à ce qui était prévu au règlement qui était à sept point cinq (7,5 m). Toutefois, quand les travaux vont être terminés, le promoteur devra remettre ces chemins-là à une largeur maximale de sept point cinq mètres (7,5 m) à l'intérieur des territoires agricoles. En milieu forestier, on lui accorde dix mètres (10 m) d'emprise totale; dans ce dix mètres (10 m) là, on devra retrouver l'enfouissement des fils.

1630 Il y a aussi un intérêt de la MRC d'abroger un article qui concernait les problèmes d'interférence. Toutefois ce matin, j'ai été en contact avec un autre promoteur, qui nous a fait une présentation de l'état d'avancement de ses travaux, et puis il nous a informés qu'effectivement, qu'on était en mesure d'évaluer de façon assez précise les problèmes d'interférence.

1635 Il y a eu même une étude qui a été réalisée par une entreprise de Québec à ce sujet-là, ce qui a allumé, entre guillemets, ma lanterne, et possiblement que nous allons proposer au Conseil des maires de revoir cette possibilité d'abroger là. On va peut-être redéfinir notre article pour demander au promoteur Cartier énergie éolienne de nous déposer des informations pointues par rapport à ça.

1640 Si la Commission veut connaître l'entreprise qui a déjà réalisé une étude pour d'autres parcs éoliens dans la région ici, ça me fera plaisir de lui transmettre le nom.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1645 Je pense pour nous, ce qui serait intéressant, c'est de voir qu'est-ce que vous allez modifier, c'est plus votre position.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

1650 Oui. Mais là, je vais être obligé de refaire mes devoirs avec les maires par rapport à ça, réévaluer si on abroge ou si on modifie la question des interférences.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1655 Poursuivez, parce qu'on a des questions précises sur ces points-là.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

1660 OK. On vous avait fait part aussi qu'il y avait des articles applicables concernant le Règlement de contrôle intérimaire qui avait été adopté pour limiter les coupes abusives en milieu forestier. Je vous ai mis en annexe une copie de ce règlement-là, je vous ai même cité les articles applicables. Ça a fait l'objet de la présentation le 17 mai.

1665 Il y a toute la question de la protection des rives, du littoral et des plaines inondables qu'il est important de considérer, particulièrement tout ce qui s'appelle construction des chemins qui vont traverser les cours d'eau ou qui vont les longer comme tel, il y a des normes applicables, des normes provinciales, des marges de recul.

1670 Je vous ai fourni de l'information, à la page 11, sur le Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée, le PPMV. On a fait un exercice que vous trouvez à la dernière annexe, j'ai mis une cartographie. Ce PPMV là a classifié l'ensemble du territoire de la forêt privée en quatre (4) zones; le répertoire cartographique qu'on vous fournit, nous avons été en mesure d'identifier par zone un certain nombre d'éoliennes qui peuvent aller à l'encontre des orientations  
1675 de cette planification et gestion de notre forêt privée.

Vous avez un tableau qui donne à la fois les différentes zones, à titre d'exemple, une zone de conservation des ressources, le nombre d'éoliennes et les modalités applicables, à titre d'exemple, dans une zone de conservation, bien normalement, il y a aucune activité forestière  
1680 comme telle, aucune coupe de permise.

Il faut reconnaître toutefois que ce fameux document de PPMV est pas opposable, c'est pas un document législatif, c'est plus un guide de planification puis de gestion de la forêt privée, pour aider les propriétaires de forêt privée à faire une saine gestion de leur propriété.  
1685

Toutefois, je tiens quand même à sensibiliser le promoteur et aussi la Commission par rapport à ça, là, c'est important quand même de considérer la planification et la gestion qu'on a faite par rapport à notre forêt privée. Mais vous comprendrez, et vous le savez aussi, c'est pas opposable, concrètement.  
1690

Évidemment qu'il y a toute la question de la réglementation municipale locale que le promoteur devra respecter.

On a une préoccupation au niveau de la sécurité des travaux en tout temps lors des  
1695 travaux.

Maintenant, je vais aborder avec vous les préoccupations puis les attentes de la MRC, à la page 13.

1700 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 13, point 2.0**

**FIN DE LA LECTURE, page 13, milieu du premier paragraphe de 2.1, (... leur réalisation).**

1705 Trop souvent, on a vu dans le passé que les ministères viennent et émettent des autorisations, mais ils font pas la boucle, dans le sens qu'ils viennent pas vérifier par la suite si, effectivement, le promoteur s'est conformé aux directives qui avaient été émises.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 13, milieu du premier paragraphe de 2.1, (Le service...).**

1710 **FIN DE LA LECTURE, page 14, fin du dernier paragraphe du point 2.2**

Dans les résolutions qui accompagnent le mémoire de la municipalité, on mentionne ces montants-là.

1715 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 14, point 2.3.**

**FIN DE LA LECTURE, page 16, fin du deuxième paragraphe.**

1720 Par ailleurs, j'ai tenu à mettre dans le mémoire les réponses aux questions que vous m'avez soulevées lors de la dernière rencontre, le 17 mai dernier.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 16, point 3.0.**

**FIN DE LA LECTURE, page 16, point 3.0, fin du deuxième paragraphe.**

1725 Vous avez aussi un tableau qui vous mentionne les différentes superficies, une fois que les zones tampons ont été appliquées sur la cartographie. Le résumé de tout ça, bien, c'est qu'il va y avoir, selon un estimé approximatif qu'on a fait, environ trois mille soixante-dix-neuf hectares (3079 ha) disponibles pour des fins de culture.

1730 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 17, premier paragraphe après le tableau.**

**FIN DE LA LECTURE, page 17, fin du deuxième paragraphe.**

1735 C'était les trois (3) questions que vous m'aviez soulevées. J'espère que j'ai quand même répondu correctement à vos attentes.

Maintenant, je vais passer à la conclusion.

1740 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 17, "Conclusion".**

**FIN DE LA LECTURE, fin du mémoire, page 18.**

Ça termine ma présentation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1745

Merci, monsieur Piché. Oui, on a plusieurs questions.

D'abord, juste une question de détail, à la page 4, vous présentez des données de population et de superficie. J'aimerais savoir, ces données datent de quelle année?

1750

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

J'ai été chercher ces données-là dans le site du ministère des Affaires municipales. À mon point de vue, c'est des données qui sont assez récentes.

1755

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous savez pas si c'est le dernier recensement, ce serait 2001, ou si c'est des données plus récentes?

1760

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

Je suis pas en mesure de confirmer, mais les informations qu'on possède à la MRC, c'est ceux-là.

1765

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc c'est sur le site des Affaires municipales. On va vérifier si c'est 2001 ou pas, d'accord.

1770

J'aimerais aborder le point qui est un élément nouveau, qui est très intéressant, quand vous interpellez Hydro-Québec, à savoir d'avoir la possibilité d'avoir un montant compensatoire équivalent à un pour cent (1 %) du coût total de réalisation du projet. C'était d'ailleurs un élément qui, pendant des années, était une obligation d'Hydro-Québec, comme vous savez probablement, pour les projets hydroélectriques, qui était finalement un pour cent (1 %) du coût total des projets pour la mise en valeur de l'environnement.

1775

Vous décrivez ici que ce montant-là, pour vous, vous voulez l'utiliser notamment pour les attraits touristiques, ça c'est dans la résolution 157-06-05, mais vous spécifiez, à la page 15, qu'il y aurait deux (2) choses, si je comprends bien, la mise en place d'un centre d'interprétation du vent et aussi définir des lignes directrices d'aménagement relatif au corridor touristique de la 132.

1780

Mais vous parlez, dans la résolution, que ce serait aussi au niveau de la protection de l'environnement, et j'aimerais savoir si vous avez déjà fait une liste précise ou au moins fait une réflexion sur les éléments que vous aimeriez considérer, c'est-à-dire utiliser ces montants-là à quelles fins, au niveau de la protection de l'environnement.

1785

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

1790 À la page 15, j'ai fait mention qu'il y avait une volonté, puis c'est des éléments que j'ai repris, intégral, dans le schéma d'aménagement de la MRC, là, qu'il y avait une volonté de se donner des lignes directrices d'aménagement par rapport au corridor touristique de la route 132.

1795 Évidemment qu'il y a des travaux qui pourraient être faits pour améliorer l'encadrement visuel comme tel, à l'intérieur même des territoires municipaux.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1800 Oui, ça c'est surtout au niveau de l'aspect touristique, mais est-ce que vous avez apporté une réflexion au niveau de la protection de l'environnement, est-ce qu'il y a des choses spécifiques, aider les agriculteurs à refaire les drainages sur leur terre...

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

1805 À ce moment-ci, madame la Présidente, vous comprendrez qu'on a lancé l'idée, d'ailleurs ça a été adopté par le Conseil des maires récemment comme demande à Hydro-Québec, je pense que ça va être vraiment lorsqu'on aura à négocier avec l'entreprise Hydro-Québec qu'on aura peut-être à définir davantage nos projets en termes de protection d'environnement et aussi pour le développement de nos attraits touristiques, là.

1810 J'ai lancé des pistes d'idées, là, mais lorsque le temps sera venu, il va falloir approfondir davantage. Mais je comprends quand même vos préoccupations par rapport à votre questionnement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1815 Une question de convaincre Hydro-Québec aussi, il faudrait peut-être être plus précis.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

1820 Heureusement, je tiens quand même à mentionner, hier matin nous avons une rencontre avec Hydro-Québec qui est venue nous présenter tous les tracés qu'ils envisagent, en tout cas, le début de leur réflexion par rapport à l'amélioration des lignes hydroélectriques pour les parcs, là.

1825 Et puis j'ai discuté avec le délégué régional, et puis il est pas complètement fermé à cette idée-là, même que ça peut peut-être faire son chemin.

Et puis comme on est la porte d'entrée du développement éolien en Gaspésie, bien, on a demandé l'appui de toutes les autres MRC de la péninsule.

1830 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vois que cette résolution-là, elle a été certifiée hier, finalement, quatorzième jour de juin.

1835 **PAR M. GILLES PICHÉ:**

Oui, effectivement, pour accompagner le mémoire, là. Mais elle a été adoptée, je crois que c'est le 8, à la séance du 8 juin.

1840 Vous comprendrez que quand la secrétaire trésorière, pour certifier une résolution, il faut qu'elle donne la date – la date, c'était hier, lorsqu'on a fait les photocopies, là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1845 Non, ce que j'essaie de souligner, c'est que c'est très récent.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

Très récent comme prise de position du Conseil des maires.

1850

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bien, on voit que les choses évoluent depuis que nous sommes venus ici en première partie!

1855

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

Il faut être conscient aussi que c'est une résolution unanime, ça fait encore plus de poids, dans le sens que toutes les municipalités, dont la Ville de Matane est d'accord avec le principe. Et la municipalité de Baie-des-Sables et les autres municipalités qui vont bientôt avoir d'autres parcs éoliens.

1860

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1865 D'accord.

J'aimerais aborder un autre aspect. Vous parlez d'un réseau de fermes à visiter et d'agrotourisme. Est-ce que vous avez plus de détails sur cette activité-là, dans la MRC de Matane. Ça, c'est à la page 7.

1870

Oui, monsieur le Préfet.

**PAR M. JEAN-CHARLES GAGNON:**

1875 Je sais qu'à toutes les années, il y a des circuits de fermes à visiter, là, organisés par l'UPA. Mais là, je peux pas vous en dire plus pour le moment.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1880 Est-ce que vous avez un dépliant, est-ce que vous avez des données précises, qu'est-ce qui se fait, c'est quoi l'achalandage?

**PAR M. JEAN-CHARLES GAGNON:**

1885 Non, pour aujourd'hui, j'ai pas de données pour ça, là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1890 Est-ce que vous pourriez nous en déposer?

**PAR M. JEAN-CHARLES GAGNON:**

Oui, ce serait possible.

1895 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

S'il vous plaît. D'accord.

1900 L'autre point que je voudrais aborder, c'est l'implantation des chemins, là, vous avez apporté quelques précisions, parce que dans l'annexe 2, je pense pas que la largeur ait été déterminée, peut-être que...

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

1905 À l'annexe 2, vous avez le projet de modification.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, mais est-ce qu'on donne la largeur?

1910

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

Oui.

1915 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. Donc c'est douze mètres (12 m) maintenant au lieu de sept point cinq (7,5 m). En milieu agricole, si je comprends bien, après la construction, ça devra revenir à sept point cinq mètres (7,5 m), et en milieu forestier, ce sera dix mètres (10 m), mais ce sera aussi avec l'enfouissement des fils, si je vous ai bien compris.

1920

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

L'enfouissement des fils devra se faire à l'intérieur du dix mètres (10 m).

1925

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Du dix mètres (10 m), d'accord.

1930

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

Et quand vous parlez du douze mètres (12 m), tout à l'heure, c'est vraiment pendant les travaux.

1935

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pendant les travaux, d'accord.

1940

C'est ça, eux, ils avaient besoin, si je me souviens bien, de trente-deux point cinq mètres (32,5 m), je pense.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

On a eu des discussions avec les deux (2) entreprises, les deux (2) promoteurs actuels sur notre territoire, et on a validé aussi avec la MRC de Mitis qui avait eu un avis du ministre des Affaires municipales, et la MRC de Mitis a été dans l'obligation de modifier à douze mètres (12 m), et puis ça convient effectivement aux deux (2) promoteurs.

1945

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1950

D'accord.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

1955

Par contre, on innove, là, en termes de contenu réglementaire, dans le sens qu'on vient préciser une fois pour toutes ça va être quoi la largeur autorisée lors des travaux et une fois les travaux terminés.



**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1960 Et ça, c'est pour tout l'ensemble de tous les projets qui pourraient se faire dans votre MRC, très bien.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

1965 Ce qui est important pour nous, c'est en territoire forestier, on voulait limiter le déboisement. C'est pour ça qu'on a été sévère sur l'enfouissement des fils à l'intérieur du dix mètres (10 m).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1970 Donc le réaménagement, après la construction, va être aux frais du promoteur. Parce qu'on revient à sept point cinq mètres (7,5 m), là.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

1975 À sept point cinq (7,5 m) au niveau agricole, et puis on reste à dix (10 m) au niveau forestier.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1980 Mais il y a quand même des coûts.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

1985 Si jamais il y a un démantèlement, on demande à ce que ce soit reboisé.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1990 D'accord.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

On le demande dans le mémoire, sauf qu'on l'a pas demandé dans le règlement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1995 Une autre des préoccupations, vous parlez à la page 12 des différentes zones, dans le tableau et aussi à la carte "Affectation du territoire de la municipalité de Baie-des-Sables", au niveau des affectations, et ce qu'on peut constater, c'est que dans les affectations où il y a protection, il y a quand même des éoliennes.

2000

Alors pour vous, tout à l'heure, si j'ai bien compris, vous dites que le PPMV n'a pas de force de loi ou de force contraignante, donc pour vous, les éoliennes qui seraient dans les territoires de protection, finalement, elles seraient permises, est-ce qu'on a bien compris?

2005 **PAR M. GILLES PICHÉ:**

2010 Ce que j'en ai moi-même compris, parce qu'un PPMV, c'est un outil de planification, de gestion, ça aide les producteurs, les propriétaires de boisé privé à faire une meilleure gestion de leur boisé, pour la coupe entre autres, mais toutefois, ça a pas une valeur réglementaire, dans le sens que je peux pas demander au promoteur de respecter ces normes-là.

Ce que je peux simplement lui faire, lui dire, c'est qu'on souhaite effectivement qu'il prenne ça en considération.

2015 Mais on a constaté, effectivement, et puis vous avez le tableau devant vous, qu'il y a un grand nombre d'éoliennes qui se retrouvent à l'intérieur de ces zones. Il y en a seulement vingt-trois (23) qui ne se retrouvent pas à l'intérieur des zones de protection.

2020 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

C'est quoi le sens, la différence que vous faites, quand vous dites, la terminologie, juste pour comprendre un peu, affectations, quand on dit conservation en orange et les zones jaunes, on dit protection. C'est quoi le sens de ces termes, précisément, savez-vous?

2025 **PAR M. GILLES PICHÉ:**

Bien, la zone de conservation, c'est carrément qu'on peut pas rien faire, aucune coupe intégrale, c'est marqué: aucune activité forestière.

2030 Tandis que les zones de protection, bien là, on peut faire certains travaux, dépendamment du couvert forestier, dépendamment aussi de la capacité de production du sol.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2035 Est-ce que les citoyens qui sont les propriétaires des lots touchés par le projet, est-ce qu'ils sont tous au courant des consignes que le plan propose? Je sais que ça a pas une valeur contraignante, est-ce qu'ils comprennent également le sens que ces termes communiquent ou revêtent?

2040 **PAR M. GILLES PICHÉ:**

La plupart du temps, c'est que les gens, de ce que j'en connais, là, c'est que les gens, lorsqu'ils veulent faire des travaux, peuvent avoir ce qu'on appelle un plan de gestion de leur

2045 propre boisé, qui peut être comme un plan quinquennal ou pour une plus longue période, et puis ils peuvent avoir un appui technique des syndicats de producteurs forestiers, pour préparer ces plans-là.

2050 Mais ici, vous comprendrez, moi je suis nouveau, je vous avais mentionné que mon arrivée date du 11 mai et puis on s'est rencontré, si ma mémoire est bonne, c'est le 16 et le 17, ça fait que je suis encore en apprentissage par rapport à...

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2055 J'imagine que vous ne savez pas non plus, monsieur Piché, la MRC, c'est quoi le suivi qu'on essaie de faire de temps en temps pour voir, effectivement, si ces consignes sont bien comprises, etc. Vous pouvez pas nous éclairer par rapport au suivi?

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

2060 Je suis pas en mesure de vous répondre là-dessus.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2065 D'accord, très bien, merci.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

2070 Mais sachez une chose, c'est qu'on a un service de génie forestier qui accompagne une corporation qui est en train de se mettre en place pour la gestion des lots intramunicipaux, entre autres, parce qu'il se fait de la coupe, et puis il se fait aussi des interventions pour la protection et la mise en valeur de la faune.

2075 Je pense qu'il y a une volonté de la MRC de sensibiliser tous les propriétaires forestiers à préserver leur boisé et à l'améliorer. Mais je peux pas vous en dire plus sur le type d'intervention.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2080 Et vous n'êtes pas en mesure non plus de nous dire – c'est-à-dire qu'il y a deux (2) grosses questions qui restent, que vous avez soulevées, mais par rapport, vous avez assisté à la description des travaux nécessaires pour réaliser le projet, d'après vous, est-ce que c'est possible de nous dire, quitte à ce qu'on reviendrait plus tard avec la réponse, si la nature des travaux requis pour la réalisation des projets sont compatibles avec la désignation et la classification du couvert forestier dans ces lots privés? Vous me suivez?

2085 **PAR M. GILLES PICHÉ:**

Selon l'analyse qu'on en a fait et selon ce que j'ai entendu de notre ingénieur forestier, tout dépendamment du comportement du promoteur, il y aura pas des impacts énormes.

2090 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

D'accord.

2095 **PAR M. GILLES PICHÉ:**

Mais encore une fois, la MRC va être quand même présente, parce qu'on a un service de génie forestier, on va avoir des discussions avec le promoteur par rapport à ça.

2100 Et puis la MRC compte sur la collaboration du promoteur pour qu'il y ait le moins d'impacts négatifs possibles sur le boisé privé.

Mais on est conscient qu'il va y avoir l'implantation d'éoliennes à l'intérieur de ces milieux-là.

2105 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et comment vous réconciliez ça avec votre Règlement sur la coupe abusive en milieu forestier? Parce qu'ici, c'est pas un règlement, comme on disait tout à l'heure, vous l'avez mentionné aussi, il y a pas d'obligation réglementaire.

2110 Mais avec votre règlement numéro 215, il y a quand même des pourcentages de coupe qui sont alloués, il y a des articles qui couvrent la protection des milieux récréatifs entre autres, ça prend des certificats d'autorisation pour faire certaines coupes.

2115 Alors j'imagine, parce qu'on parle aussi dans ce règlement-là des plans d'aménagement forestier, il doit quand même y avoir certaines règles, même si le PPMV n'est pas obligatoire, mais vous avez un règlement contre la coupe abusive, quand même.

2120 **PAR M. GILLES PICHÉ:**

Les coupes abusives, pour nous autres, c'est quand ça commence à être un peu plus grand que quatre hectares (4 ha). On a pris connaissance qu'une éolienne, ça demande environ un hectare de dégagement.

2125 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais c'est quatre hectares (4 ha) sur un lot ou sur une propriété? Parce que j'imagine qu'il y a des éoliennes, il y a plusieurs éoliennes possiblement sur une même propriété, alors vous définissez comment, à ce moment-là?

2130

Oui, monsieur le Préfet.

**PAR M. JEAN-CHARLES GAGNON:**

2135

C'est dix pour cent (10 %) de la superficie forestière. S'il y a un lot de quarante hectares (40 ha), c'est quatre hectares (4 ha).

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2140

D'accord.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

2145

Pour être encore plus précis dans ce que vous m'avez demandé, il y a, à l'intérieur des articles qu'on retrouve dans le Règlement sur les coupes abusives, les articles que je vous ai cités, la plupart, on a un libellé aussi que malgré l'application de l'article comme tel, on autorise l'abattage d'arbres pour permettre l'implantation de chemins ainsi que des constructions, des ouvrages et des activités autres que la coupe forestière conforme à la réglementation municipale.

2150

En d'autres termes, s'ils ont besoin de couper des arbres pour faire des chemins ou pour de la construction, parce que là, on parle d'une construction, l'éolienne, c'est une construction, les articles que je vous ai mentionnés s'appliqueront pas, là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2155

Vous urbanisez complètement le territoire, et puis vous pouvez tout couper, finalement, avec cette définition-là.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

2160

Bien écoutez, les articles ont été introduits là, moi il faut que je vive avec, là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2165

D'accord. Alors on va regarder ça.

2170 Bien en fait, c'était mon prochain point, par rapport à la construction des chemins. Si vous considérez que la construction – parce que quand on parle construction des chemins, moi j'imagine que c'est un service public, alors est-ce que les chemins pour les éoliennes tombent dans cette catégorie-là?

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

2175 Malheureusement, il y a pas de définition du chemin, je crois que c'est tous les chemins...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parce que c'est des chemins – oui, monsieur le Préfet.

2180 **PAR M. JEAN-CHARLES GAGNON:**

Ça peut être un chemin forestier qu'on fait sur un lot, là. Parce que si on fait un chemin forestier sur la grandeur d'un lot, ça a plus que quatre hectares (4 ha), OK.

2185 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quand vous disiez tout à l'heure, vous disiez un lot par exemple de quarante hectares (40 ha), ça veut dire que vous avez droit jusqu'à quatre hectares (4 ha).

2190 **PAR M. JEAN-CHARLES GAGNON:**

Quatre hectares (4 ha), oui, total.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2195 Ici, de par votre expérience, dans la région, est-ce que les propriétaires, parce que là, on peut jouer sur les mots aussi, un propriétaire a plusieurs lots, donc il pourrait se permettre de recevoir des éoliennes et de couper finalement même plus que quatre hectares (4 ha), est-ce que c'est possible?

2200

**PAR M. JEAN-CHARLES GAGNON:**

2205 Quand on parle par lot, il peut pas plus que quatre hectares (4 ha) par lot, OK. C'est certain que s'il a plusieurs lots, mais il faut qu'ils soient distancés sur chaque lot comme tel, OK. Ça peut pas être une coupe d'un seul tenant, là. C'est une coupe d'un seul tenant par lot.

Et puis si la propriété a trente hectares (30 ha), il a pas droit à quatre hectares (4 ha), il a droit juste à dix pour cent (10 %) de la superficie.

2210 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. C'est important, merci.

Madame MBatika.

2215

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2220 J'aimerais revenir un peu sur le fonds que vous voulez constituer. Il y a le promoteur qui va verser, je pense, quelque chose comme cinq cent mille dollars (500 000 \$) dans un fonds pour la protection de l'environnement, toutes sortes de projets, et il y a Hydro-Québec aussi qui doit donner une compensation de un pour cent (1 %).

2225 Jusque-là, je pense que vous n'avez pas encore ciblé le projet concret auquel seront dédiés tous ces montants-là. Alors je pense que pour pouvoir négocier facilement, il serait clair d'identifier à quoi sera dédié ce montant, je pense que c'est important.

En plus, vous ajoutez, à la page 16, c'est le paragraphe sur le partenariat avec Hydro-Québec, et vous voulez assurer une visibilité à la société d'État. Alors je ne comprends pas.

2230 Parce qu'il va payer, c'est une obligation de contribuer pour améliorer les conditions de l'environnement. Ensuite, vous dites que vous allez assurer une visibilité: il faudra aussi assurer une visibilité au promoteur. Peut-être.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

2235

Je comprends pas le sens exact. À ce que j'ai compris, ce que j'en sais à ce moment-ci, c'est qu'Hydro-Québec comme telle n'est pas tenue de contribuer pour un pour cent (1 %).

2240 Nous autres, ce qu'on demande, à l'instar de d'autres MRC qui ont déjà bénéficié de la réalisation de projets hydroélectriques sur leur territoire, et puis du Programme de mise en valeur de l'environnement, le PMVE, qu'on puisse bénéficier de un pour cent (1 %).

2245 Il va peut-être être obligé de modifier ses critères de son propre programme, pour nous inclure.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2250 Mais c'est ça, pour déterminer ce montant-là, il faut d'abord savoir qu'est-ce que vous allez faire avec ça...

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

Oui, c'est évident.

2255 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

... quels sont vos besoins. Sinon, vous serez à court, vous n'allez pas retourner négocier encore pour dire que non, les dommages sont beaucoup plus importants que la compensation qu'on a, donc ce sera trop tard.

2260

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

Écoutez, ce qu'on a mentionné de façon assez précise, c'est qu'on veut investir ces argents-là, si on l'obtient, pour des activités qui vont viser la protection de l'environnement et puis le développement des attraits touristiques de notre territoire.

2265

J'ai cité quelques éléments, mais c'est pas limitatif, là.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2270

Mais l'autre partie de ma question, c'est la visibilité que vous voulez assurer à la société d'État. Ça, je ne comprends pas.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

2275

Bien, je pense que c'est en contrepartie à la société d'État à améliorer son image corporative, c'est ça que je voulais souligner. Je veux dire, en quelque part, elle va y gagner, là.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2280

D'accord, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2285

Alors merci beaucoup, monsieur le Préfet, merci, monsieur Piché, de votre intervention.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

2290

Merci, madame, ça a été un plaisir de vous rencontrer tous les trois (3), on a eu des échanges qui m'ont permis d'approfondir le sujet. Ça fait que je vous souhaite aussi un bon retour.



**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2295           Merci, le plaisir est pour nous. Et c'est possible que lors de la rédaction du rapport, on ait encore des questions à vous poser, donc on communiquera.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

2300           Ça me fera un immense plaisir, madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2305           Merci. Ah, j'en ai oublié une, vous voyez, déjà!

              Oui, j'avais aussi, dans les différents types, on se demandait, vous avez une liste, dans le règlement intérimaire, d'équipements à protéger.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

2310           Les immeubles.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2315           Les immeubles, c'est ça, à protéger. Et on se demandait si les sentiers de ski de fond faisaient partie de cette liste-là.

              Parce qu'elle est pas là. Vous avez des centres récréatifs et les sentiers de ski de fond n'étaient pas dans cette liste-là.

2320

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

              C'est une liste qui est limitative.

2325           **PAR LA PRÉSIDENTE:**

              D'accord. Donc c'est excluant les sentiers de ski de fond.

**PAR M. GILLES PICHÉ:**

2330           Si ça apparaît pas là, ça en fait pas partie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2335           D'accord. Merci.

Alors on va prendre une pause de dix (10) minutes. On va revenir à quatre heures et cinq (4 h 05).

2340

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2345

Alors j'aimerais demander à monsieur Réginald Gauthier, s'il vous plaît, de venir se présenter.

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

2350

Bonjour madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2355

Bonjour monsieur Gauthier.

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

2360

Bonjour madame la Commissaire et monsieur le Commissaire.

Le mémoire que je présente aujourd'hui touche, est présenté par la Fédération québécoise de la faune et ça touche non seulement Baie-des-Sables mais ça touche le territoire de la Gaspésie à la grandeur, c'est-à-dire la zone 1 de chasse. Et je vais essayer de vous faire ça brièvement.

2365

Je vais vous expliquer qu'est-ce que c'est la Fédération québécoise de la faune, peut-être qu'il y en a beaucoup d'entre vous qui la connaissent. La Fédération québécoise de la faune existe depuis 1946; elle regroupe deux cent vingt (220) associations de chasseurs et de pêcheurs, c'est-à-dire cent cinquante mille (150 000) membres et dont vingt-cinq (25) associations en Gaspésie.

2370

Sa mission, c'est qu'elle essaie de faire une gestion de la faune en collaboration avec le ministère et assurer aux chasseurs et aux pêcheurs une continuité dans leurs activités de chasse et de pêche, et de faire une bonne gestion.

2375

Elle élabore les lois et les règlements avec les ministères concernés pour la faune.

Donc l'importance de la faune en Gaspésie, c'est une richesse, et la Fédération québécoise est très préoccupée par cette chose-là et essaie de la protéger.

2380

Les inquiétudes que la Fédération québécoise de la faune a concernant – d'abord, je dois vous dire que la Fédération québécoise de la faune ne s'oppose pas aux éoliennes en Gaspésie, mais on manifeste certaines inquiétudes, dans le sens que les habitats fauniques vont sûrement

2385 être touchés lorsqu'on parle de six cents (600) éoliennes qui vont être construites, et ça va  
atteindre sûrement d'une façon ou l'autre les espèces fauniques du territoire, que ce soit  
terrestre, aviaire ou aquatique.

2390 Donc là-dessus, je crois même que l'autre jour, aux audiences qu'il y a eues, il en a été  
question et le ministère disait qu'il était pas sûr des effets que ça allait avoir sur la grande faune,  
qu'on appelle cerf de Virginie ou l'orignal, ces choses-là. En ce qui concerne les oiseaux  
migrateurs, les oiseaux qui demeurent constamment dans la région, l'étude est assez bien faite.

2395 Les suggestions de la Fédération québécoise de la faune, c'est que la Fédération  
souhaite que les infrastructures et les éoliennes ne soient pas implantées près des milieux  
sensibles. On entend, par milieux sensibles, les ravages de cerfs de Virginie, les ravages  
d'originaux, les vasières, les savanes. Et concernant les oiseaux migrants, c'est bien sûr qu'on  
demande de ne pas implanter d'éoliennes dans le corridor de migration des oiseaux.

2400 Et aussi, on dit, étant donné qu'il va sûrement y avoir des problèmes avec les habitats  
fauniques et qu'il va y avoir un territoire qui va être – le territoire va être restreint aussi, va être  
diminué à cause de la présence de six cents (600) éoliennes, on demande qu'il y ait une  
compensation monétaire par chacune des éoliennes, une éolienne construite, une compensation  
monétaire, pour pouvoir travailler à améliorer les habitats fauniques du territoire, soit corriger ce  
2405 qui peut avoir été détruit par l'implantation des éoliennes, par les chemins qui doivent être faits,  
les infrastructures, et aussi compenser pour améliorer les autres habitats fauniques, pour  
s'assurer que la ressource faunique de la Gaspésie va demeurer, parce qu'on connaît, on sait  
que c'est une ressource qui est très importante au niveau économique pour les communautés de  
la Gaspésie.

2410 Et on vous remercie de nous avoir entendus.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2415 Alors on a des questions à vous poser, merci beaucoup, monsieur Gauthier.

D'abord, on a eu des données, lors de la première partie, sur les territoires de la  
Gaspésie où il y a présence et abattage, en fait, les endroits où il y a eu abattage d'originaux, de  
cerfs et d'ours.

2420 Je me demandais, est-ce qu'il y a de ces données pour le Bas-Saint-Laurent, et est-ce  
que vous voyez une différence entre les impacts qu'il pourrait y avoir sur la grande faune entre ce  
qui pourrait se passer en Gaspésie et ce qui pourrait se passer dans le Bas-Saint-Laurent?

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

2425

Il existe, dans le Bas-Saint-Laurent, les mêmes données d'abattage, les endroits d'abattage. Mais...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2430

C'est pas vous qui avez ça, c'est le ministère?

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

2435

C'est le ministère qui les a. Ils existent.

Mais les conséquences sont les mêmes, autant dans le Bas-Saint-Laurent qu'en Gaspésie, pour l'implantation d'une éolienne, il va falloir en tenir compte.

2440

Parce que si on va implanter, par exemple, une éolienne ou un chemin dans un ravage de chevreuils ou d'orignaux qui les empêche pendant l'hiver de pouvoir se protéger, d'avoir la nourriture et d'avoir la protection nécessaire pour survivre, il va falloir compenser en quelque part.

2445

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais vous, vous dites que l'étude d'impact a été assez bien faite, donc l'identification...

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

2450

Au niveau des oiseaux.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2455

Au niveau des oiseaux.

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

2460

Mais au niveau de la grande faune, ils ne savent pas les conséquences. Le ministère l'a même confirmé l'autre jour, monsieur Nelson Fournier a bien confirmé qu'au niveau de l'orignal et au niveau du cerf de Virginie, ils connaissent pas l'impact que l'implantation des éoliennes peut avoir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2465

Mais en termes de déboisement, on a identifié où est-ce qu'il y avait des ravages, où est-ce qu'il y avait certains habitats par exemple qui sont plus propices à la grande faune, on les a identifiés dans l'étude d'impact et on les évite. Ça, vous êtes d'accord?

2470

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

C'est ce qu'on demande, que ce soit...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2475

Que ce soit fait.

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

2480

... évité.

Parce qu'il existe aussi, il y a beaucoup d'éoliennes qui vont être construites du côté nord de la Gaspésie, il y a des ravages identifiés. Mais vous savez que le ministère identifie, présentement c'est la FAPAQ, identifie un ravage de chevreuils, de cerfs de Virginie, il faut qu'il y ait deux point cinq kilomètres carrés (2,5 km<sup>2</sup>). On sait que du côté nord de la Gaspésie, il y a des ravages de chevreuils qui contiennent cinquante (50) à soixante-quinze (75) chevreuils mais qui atteignent pas une superficie de deux point cinq (2,5 km<sup>2</sup>). On appelle ça des pochettes.

2485

Et ces pochettes-là, si on s'en préoccupe pas, c'est bien sûr que du côté nord de la Gaspésie, vous venez d'oublier tout ce qui s'appelle cerf de Virginie. Parce que ça existe pas, les ravages de deux point cinq kilomètres (2,5 km<sup>2</sup>) sont très rares du côté nord de la Gaspésie.

2490

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2495

Monsieur Samak.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Mais donc, ce que vous êtes en train de dire, monsieur Gauthier, c'est que vous savez, d'expérience, que finalement les normes de protection utilisées, deux virgule cinq kilomètres carrés (2,5 km<sup>2</sup>), ne correspondent pas à la réalité, finalement, à ce que vous dites, là, et que cette réalité exige des mesures supplémentaires qui restent à déterminer.

2500

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

2505

Qui restent à déterminer.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Et alors, j'aimerais aller un peu plus loin avec vous maintenant.

2510

Alors ce serait quel genre de mesures que vous préconiserez, par exemple?

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

2515

Bien, les mesures, c'est qu'avant d'établir – dans le territoire privé, on ne peut pas, dans le secteur de Baie-des-Sables, même si la faune est une richesse collective qui n'appartient pas à personne, qui appartient à tout le monde, en Amérique du Nord, on ne peut pas intervenir, dire à un propriétaire de Baie-des-Sables, tu vas implanter ton éolienne ici plus qu'ailleurs. On peut lui suggérer, si le propriétaire est sensible à la cause, de le faire.

2520

Mais en ce qui concerne par exemple le territoire public, la Fédération québécoise de la faune a des liens avec le ministère, la FAPAQ, les bureaux de Rimouski, de New-Richmond et de Sainte-Anne-des-Monts, qui nous permettent de dire, bien, c'est vrai qu'il y a une pochette de chevreuils dans tel territoire, est-ce qu'on peut essayer de l'éviter.

2525

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Avez-vous partagé vos préoccupations avec le gouvernement, à ce niveau, concernant ce projet précisément?

2530

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

Ce projet précisément, on a discuté avec le ministère, avec le bureau à New-Richmond et celui de Sainte-Anne-des-Monts.

2535

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Et?

2540

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

Oui, ils sont réceptifs à ça. Mais on demande au promoteur d'en tenir compte.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2545

Une autre question maintenant.

Vous savez que le projet ici est un projet essentiellement qui se réalise sur des terres privées, des lots privés.

2550 **PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

Oui monsieur, je suis conscient de ça.

2555 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Alors quelle sera la possibilité, compte tenu de ça, de mettre en place effectivement des mesures de protection nécessaires, et on va les mettre où, ces mesures-là?

2560 **PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

Avec l'assentiment des propriétaires, bien souvent, la Fédération québécoise de la faune fait des interventions au niveau faunique par exemple. Dans le cas des lacs, on peut faire, si le propriétaire est consentant, on peut aller faire des interventions pour améliorer les frayères, ces choses-là. Ou restaurer un ruisseau. Il faut avoir le consentement du propriétaire.

2565 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Avez-vous pris des contacts avec des propriétaires concernés par ce projet?

2570 **PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

Présentement, on n'a pas discuté là-dessus. On vise, il nous faut, pour être capable d'établir des corrections, aussi, il faut avoir l'argent pour le faire.

2575 C'est pour ça qu'on vous demande, en dernier lieu, est-ce qu'il y aurait pas lieu, étant donné qu'il va y avoir des modifications des habitats fauniques, est-ce qu'il y aurait pas lieu de dire, on alloue un certain montant pour apporter les corrections le plus vite possible lorsqu'un habitat est touché.

2580 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Et s'il y a un tel fonds, est-ce que la Fédération sera prête à apporter sa contribution en termes d'effort et de travail pour...

2585 **PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

C'est parce que le fonds qu'on parle va être réservé uniquement à la région de la Gaspésie. C'est-à-dire nous autres, quand on parle Gaspésie, en chasse, on parle, en chasse et pêche ou en faune, on parle de Mont-Joli-Mont-Joli, la ceinture de la Gaspésie.

2590



On ne parle pas de région économique, parce que la zone 1 de chasse commence à Mont-Joli et elle finit à Mont-Joli. C'est la route 132 qui fait la détermination de la zone de chasse. C'est pour ça qu'on parle de cette façon-là.

2595 Mais la Fédération réserve, il y a une participation de la Fédération, de par ses bénévoles et ces choses-là, les associations qui prônent la chose. Même l'association de la région de Matane, de la MRC de Matane essaie de prôner, même à l'heure actuelle, on a participé à l'élaboration de certains lacs de la région.

2600 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Merci, monsieur Gauthier.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2605 Je sais pas si vous avez assisté à la séance d'hier soir mais aussi aujourd'hui, on a parlé de possibilité de différents fonds ou de compensations, ou de montants en fiducie, on a eu une proposition avec la MRC de Matane d'avoir un pour cent (1 %) du coût total du projet qui serait alloué à la protection de l'environnement et aussi au développement du tourisme.

2610 Quand vous parlez de votre fonds ici, de votre proposition, est-ce que c'était dans cet esprit-là ou si vous voulez qu'il y ait un peu comme un fonds écologique qui soit vraiment mis à part?

2615 **PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

2620 Je vais vous expliquer pourquoi on veut avoir un fonds qui serait géré par une fondation de la faune, soit la Fondation héritage faune ou Fondation de la faune. S'il y a un montant de versé là, il est réservé uniquement, tout à l'heure je vous l'ai dit, à secteur Gaspésie, zone 1 c'est-à-dire.

Et pourquoi on veut que ce soit ça, c'est parce que les problèmes fauniques, lorsqu'on les identifie, on les identifie avec les gens de la FAPAQ, les bureaux de la FAPAQ, qui sont directement les biologistes et ces choses-là, on dit, on a un problème là.

2625 À partir du moment qu'on a établi le problème, cet hiver on a établi un problème dans le Bas-Saint-Laurent où il fallait rapidement nourrir les chevreuils, il fallait pas attendre, là, six (6) semaines, un mois ou trois (3) mois avant de nourrir, parce qu'ils étaient en perte, là. C'était là que le risque était.

2630 Ça fait qu'à ce moment-là, les argents ont été fournis par la Faune, Héritage faune ou ces choses-là, et le ministère tout de suite a émis de l'argent.

2635 Mais s'il faut passer et puis justifier constamment, après que le ministère et la FQF a déterminé un besoin rapide, s'il faut aller faire des présentations à trois (3) ou quatre (4) stades, on risque d'arriver trop tard.

2640 C'est pour ça que la Fédération québécoise de la faune Gaspésie-Les Îles demande que ce soit un fonds géré soit par Héritage faune ou Fondation de la faune. À ce moment-là, le ministère dit, oui il y a un problème, l'argent est libéré pratiquement tout de suite pour être capable d'intervenir dans ce secteur-là. Parce que c'est des problèmes qui doivent être réglés rapidement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2645 Mais quand vous parlez d'un fonds, c'est un montant dédié. En termes de fonctionnement, là, il faut quand même regarder que c'est pas un fonds, un montant récurrent, mais c'est un montant de base qui doit grandir, finalement.

2650 Parce que les fondations, comme vous savez, ont des obligations en termes de contingent de versement, dont vous parlez, vous, d'un montant qui ferait partie du contingent de versement de la Fondation?

Comment vous l'avez vu, finalement, comme placement?

2655

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

2660 Bien nous autres, on le voit justement un montant peut-être fixe au départ, c'est un montant fixe au départ qu'on voit. Et puis par la suite, les problèmes qui vont surgir face aux éoliennes, ils vont surgir à la création, dans les années qui vont suivre.

2665 Si on dit, ils vont nous verser une redevance à chaque année pour ça, bien, on risque de ne jamais réussir à régler le problème. Les problèmes vont apparaître au départ. C'est pas vingt (20) ans après qu'ils vont apparaître, ces problèmes-là.

2665

2670 C'est pour ça qu'il faut que les argents soient disponibles d'une certaine façon. C'est pour ça que dans le mémoire, on suggère peut-être un montant fixe, supposons une piastre (1 \$) par éolienne, c'est pas beaucoup mais c'est un exemple, là, si vous en construisez une, vous mettez tant de X dollars pour prévoir les habitats, la réparation des habitats fauniques ou améliorer d'autres habitats fauniques, qui peut permettre de corriger ce qui a pu se produire à cause de l'implantation d'une éolienne.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2675 Et vous parliez des possibilités, ce serait la Fédération québécoise de la faune ou la Fondation de la fédération?

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

2680 La Fondation de la faune, ils ont une fondation, Héritage faune, et le ministère avec les chasseurs et pêcheurs possèdent la Fondation de la faune.

Mais il faudrait que les montants versés, ces montants-là soient réservés uniquement pour la zone concernée.

2685 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Héritage faune, est-ce que c'est un OSBL?

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

2690 Ça fait partie de la Fédération québécoise de la faune. C'est un organisme sans but lucratif.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2695 D'accord. Et ils ont droit à un fonds de dotation?

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

2700 Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2705 D'accord.

Parce que vous savez qu'une fondation, il y a quand même des règles assez spécifiques. Si on vous donne un montant fixe au départ et puis qu'on spécifie pas qu'il est là pour au moins dix (10) ans, il faut que vous en donniez, dans l'année qui suit, quatre-vingts pour cent (80 %). Alors là, c'est un panier sans fond.

2710 **PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

Les gens de la Fédération sont au courant.

2715 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Madame MBatika.

2720 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

C'est à peu près la même question que je voulais vous poser, mais je vais ajouter aussi, à combien vous évaluez ces montants-là, à peu près? Parce que vous ne savez pas encore quels seront les problèmes, alors approximativement.

2725 **PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

C'est que le ministère sait pas lui-même quel sera l'impact de l'implantation des éoliennes sur la grande faune. Si le ministère le savait, on pourrait possiblement faire une évaluation.

2730 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Et puis vous dites qu'il est plus facile de gérer un montant fixe qu'une redevance, c'est ça que vous dites?

2735 **PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

C'est plus rapide à gérer.

2740 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

C'est plus rapide, OK.

2745 **PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

La Fédération est prête à prendre le risque de dire – bien, ce serait à discuter avec les biologistes de la Fédération, moi je suis pas, je suis biologiste de formation mais je n'ai jamais pratiqué la biologie, j'étais dans un autre domaine.

2750 Ça fait que c'est dans ce sens-là que je vous dis, à ce moment-là, on pourrait établir un montant fixe avec les promoteurs ou avec le ministère, peu importe d'où vient l'argent, ça me dérange pas, en autant qu'on a la possibilité de réagir rapidement.

2755 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que c'est possible d'avoir de l'information sur la Fédération, en termes, vous parlez d'une zone de chasse qui ne correspond pas aux zones administratives du Québec, la zone de chasse ici...

2760 **PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

C'est la seule zone au Québec.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2765 C'est la seule zone ici?

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

2770 Qui est la zone 1 de chasse qui ne correspond pas, c'est la seule zone, 1, qui correspond pas aux zones administratives du Québec.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2775 Est-ce que sur le site internet, on indique les limites territoriales des différentes zones?

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

Je crois que oui.

2780 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous n'avez pas de document que vous pourriez nous laisser?

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

2785 J'ai pas apporté les documents ici, je pourrais peut-être vous les faire produire, là, demander à la Fédération de faire une étude là-dessus.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2790 De nous faire parvenir à madame Méthot, s'il vous plaît, Marie-Josée Méthot.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2795 Est-ce qu'il y a une partie du territoire qui ne serait pas couvert par les éoliennes?

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

2800 Très peu. Je crois que vous en mettez à Carleton, il y en a à Mont-Louis, il y en a dans le secteur de Grande-Vallée, il y en a à Gaspé, il y en a à Baie-des-Sables. Disons une bonne partie, presque toutes les MRC sont pratiquement touchées.

**PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2805 D'accord, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2810 On a discuté un peu, tout à l'heure, des milieux sensibles dont vous parliez, mais pour la grande faune, est-ce que vous avez aussi considéré que pour le milieu aquatique, avez-vous identifié, dans l'étude d'impact, qu'il pouvait y avoir des problèmes spécifiques?

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

2815 Un des problèmes, ce serait possiblement au niveau de la construction des routes, qu'il peut y avoir des ruisseaux ou des rivières qui peuvent être atteints à cause de ça.

Et aussi, il faudrait prévoir aussi de l'érosion, l'érosion, disons qu'ils vont sûrement la prévoir. C'est pas dans leur intérêt de ne pas la prévoir, là.

2820 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'aimerais aborder avec vous aussi, si on revient un petit peu sur les montants à donner, on est ici dans un milieu où c'est des lots privés, quand on parle d'Anse-à-Valleau, on est en partie sur le domaine de l'État, alors si on essaie de voir finalement qui serait responsable du fonds, parce que c'est pas nécessairement les promoteurs, on a vu aujourd'hui que ça pouvait être aussi une partie Hydro-Québec possiblement.

2825 Pour vous, comment vous faites la distinction à partir des lots privés, des responsabilités, parce que ça pourrait être aussi une contribution des propriétaires et du MRN qui reçoit aussi des redevances?

2830 Alors est-ce qu'à la Fondation, vous avez regardé cet aspect-là? Le fonds viendrait de qui?

2835 **PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

On n'a pas regardé cet aspect-là parce que la faune, tout à l'heure j'ai dit, la faune appartient à toute la population en général.

2840 Le propriétaire foncier, même s'il est propriétaire d'une terre, la faune ne lui appartient pas. Donc ce n'est pas à lui d'assurer que s'il y a un ravage de cerfs de Virginie sur son territoire, à assurer qu'il soit bien protégé, parce qu'il ne lui appartient pas, le cerf de Virginie ne lui appartient pas.

2845 Si par contre, pour avoir accès à faire quelque chose sur son territoire pour améliorer la présence de ces cerfs-là ou de protéger le ravage d'originaux en conséquence, il faut avoir l'autorisation du propriétaire.

2850 C'est pour ça que nous autres, la Fédération, on considère que c'est pas au propriétaire foncier de dire, il va mettre de l'argent dans cette chose-là. La seule chose qu'il a à nous donner, c'est l'autorisation d'intervenir sur son territoire.

2855 Peut-être les municipalités pourraient, mais ce qui est important pour nous, c'est d'avoir la disponibilité de l'argent rapide pour être capable d'intervenir au moment précis sans trop, que les délais soient trop longs.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2860 D'accord.

Merci beaucoup, monsieur Gauthier, de votre intervention.

**PAR M. RÉGINALD GAUTHIER:**

2865 Merci beaucoup de m'avoir entendu.

---

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER**

2870 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais maintenant monsieur Raymond Tremblay, de la Ville de Métis-sur-Mer, s'il vous plaît.

2875 Alors bonjour monsieur Tremblay, est-ce que vous pourriez vous identifier, est-ce qu'on a le plaisir de rencontrer le maire?

**PAR M. RAYMOND TREMBLAY:**

2880 Oui. Madame la Présidente, madame et monsieur les Commissaires, mon nom est Raymond Tremblay, je suis maire de la ville de Métis-sur-Mer.

2885 Alors le projet éolien de Baie-des-Sables et de Métis-sur-Mer, eh bien, c'est-à-dire le projet de Baie-des-Sables s'étend aussi à Métis-sur-Mer pour une partie. Alors c'est un peu ce dont je vais vous parler aujourd'hui, c'est les préoccupations liées au projet, surtout les contributions versées aux municipalités.

2890 Alors la ville de Métis-sur-Mer est issue du regroupement, en 2002, des municipalités de Métis-sur-Mer et de Les Boules. Le parc éolien prévoit l'implantation de douze (12) éoliennes

dans le secteur de Les Boules de la ville de Métis-sur-Mer. Alors c'est contingent ou très limitrophe à celles qui sont implantées dans la municipalité de Baie-des-Sables.

2895 Alors les préoccupations liées au projet pour moi aujourd'hui, c'est les contributions versées aux municipalités.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 1, point II.**

2900 **FIN DE LA LECTURE, page 1, fin du point a).**

Alors nous avons reçu une lettre qui nous informait justement de cette contribution volontaire.

2905 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 1, paragraphe b).**

**FIN DE LA LECTURE, page 1, fin du point b).**

2910 Parce que, à l'époque, je veux dire, tout le monde savait bien que c'était ce qui allait être attribué à l'ensemble des municipalités. Donc il y a plusieurs municipalités qui se regroupent pour dire, bien, on devrait rencontrer les promoteurs qui vont, justement, implanter les éoliennes dans le territoire, ça veut donc dire qu'il y a plusieurs municipalités, tout près de dix (10) municipalités, avec les deux (2) promoteurs, qui se sont regroupées ensemble.

2915 Alors les maires de Baie-des-Sables et moi-même sont alors mandatés pour finaliser une entente avec Cartier énergie éolienne parce que c'était le premier parc à recevoir l'implantation des éoliennes. C'est en 2006, ici. Alors il est entendu que l'entente finale va servir de base à l'ensemble des municipalités impliquées dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec de mille mégawatts (1000 MW). C'est donc dire qu'on avait le mandat d'avoir un cadre de base pour l'ensemble des municipalités, autant des deux (2) promoteurs.

2920 Alors la négociation va impliquer, en cours de mandat, le président de Cartier lui-même, monsieur Gilles Lefrançois, qui a manifesté un esprit d'ouverture et une très bonne collaboration avec les mandataires pour justement en arriver à des ententes. Parce que les ententes sont maintenant finales.

2925 Alors des ententes cadres et finales sont conclues par la municipalité de Baie-des-Sables et la Ville de Métis-sur-Mer avec Cartier énergie, le 10 juin. Alors il y a une entente verbale là-dessus et les ententes vont être signées le 4 juillet.

2930 Bon, alors je vais vous parler justement de ces ententes. La première entente concerne les contributions volontaires du promoteur. C'est une contribution annuelle de mille (1000 \$) du mégawatt, tel que proposé dans la première lettre que nous avons reçue le 10 janvier.



2935 Il y a aussi, s'ajoute maintenant une contribution lors de la construction des éoliennes de mille (1000 \$) du mégawatt. Donc c'est un ajout à la première proposition de Cartier.

2940 Alors donc, ensuite, il y a un fonds de visibilité de trente mille (30 000 \$) aux municipalités, annuel, au prorata du nombre d'éoliennes impliquées. C'est-à-dire ce sont des projets qui, par exemple, on parlait tout à l'heure, vous aviez parlé, il y en a d'autres qui ont parlé, je sais pas, une piste de ski de fond, une route de VTT ou un sentier pédestre, alors tout ça, Cartier va faire en sorte qu'il y ait une disponibilité de trente mille (30 000 \$) annuellement pendant les vingt (20) ans.

2945 Alors au prorata, c'est donc dire, si vous regardez, si Métis-sur-Mer a douze (12) éoliennes, donc ça lui donne cinq mille (5000 \$) par année, par exemple.

2950 Il y a aussi un accord d'équité qui prévoit les mêmes avantages aux municipalités signataires si des contributions plus avantageuses sont allouées ailleurs. Parce que les parcs éoliens se font pas tous en 2006, il y en a jusqu'en 2010 et 12. Alors donc, si jamais il y avait des négociations plus avantageuses qui étaient faites ailleurs, bien, les municipalités qui sont signataires au départ, bien, en hériteraient.

Alors c'est la première entente.

2955 Il y a une deuxième entente, qui concerne surtout le développement de l'industrie de l'éolienne, mais qui prévoit un comité de suivi dans chacune des municipalités impliquées. L'intégrité aussi du réseau routier des municipalités impliquées, la priorité à la main-d'oeuvre locale, ainsi qu'aux entrepreneurs et aux fournisseurs locaux.

2960 Il y a un accord de cession aussi, cet accord de cession là, ça veut dire que si jamais il y avait une vente des intérêts de Cartier à un autre propriétaire, eh bien, les mêmes avantages resteraient.

2965 En contrepartie, c'est bien évident que les municipalités s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la réalisation par le promoteur du projet. Bon.

2970 En conclusion, en tant que mandataire de la négociation des ententes, avec monsieur Jacques Couillard qui est maire de Baie-des-Sables, je tiens à le souligner, c'est que je tiens aussi à souligner de ma satisfaction personnelle des résultats obtenus dans les circonstances, et il faut bien le voir, parce qu'on a commencé un peu en retard, mais je pense que les résultats qui ont été obtenus sont satisfaisants dans les circonstances, et on tient à le souligner.

2975 Et moi je tiens à le souligner, la bonne collaboration et l'ouverture manifestée par la direction de Cartier, particulièrement de son président, monsieur Gilles Lefrançois.

Alors je vous remercie de votre attention.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci, monsieur le Maire.

2980

Je voudrais juste préciser avec vous, au deuxième point, quand vous parlez de l'entente concernant le développement de l'industrie, on a discuté hier, c'était avec monsieur Couillard je crois, et j'aimerais qu'on ait les mêmes données, qu'il y aurait ici un montant de cinq cent mille dollars (500 000 \$), est-ce que c'est exact, et un montant de trois cent mille (300 000 \$) qui serait réservé un peu comme un fonds écologique.

2985

Je vois que vous ne mentionnez pas ces montants-là, alors comme vous détaillez assez bien les ententes, j'aimerais vérifier avec vous qu'on a toute l'information dont on a besoin.

2990

**PAR M. RAYMOND TREMBLAY:**

Dans l'entente, elle est de deux (2) parties, comme je vous le dis, la première entente, c'est la contribution annuelle du mille mégawatts (1000 MW), pendant vingt (20) ans; ensuite, une contribution lors de la construction du mille mégawatts (1000 MW).

2995

Un fonds spécial, c'est-à-dire un fonds de visibilité de trente mille (30 000 \$) par année, ça donne six cent mille (600 000 \$) sur vingt (20) ans.

3000

Mais c'est pas relié à l'écologie, à l'environnement ou – ça peut être pour tout projet des municipalités. Alors...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parce que dans la deuxième partie de l'entente, hier, ce qu'on a discuté, c'est qu'il y aurait d'autres montants. Là, vous mettez pas de montant ici, là.

3005

**PAR M. RAYMOND TREMBLAY:**

Non, dans l'entente, il y a pas de montant de stipulé.

3010

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parce qu'il va falloir vérifier, pour s'assurer de ces données-là, parce qu'hier, on a eu des montants, ce qu'on a compris, c'est que c'était pas l'addition de la première partie de l'entente, mais c'était des montants en surplus.

3015

**PAR M. RAYMOND TREMBLAY:**

3020 Dans l'entente qui a été entendue sur le Comité de suivi, il y a pas de montant d'impliqué.  
Et pour l'intégrité du réseau routier qui, non plus, avait pas de montant là-dessus d'affiché.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3025 Alors quand on parle ici d'une deuxième partie et puis qu'on parle d'intégrité du réseau  
routier, ça veut dire que le montant serait fixé dépendamment des travaux qui seront à faire.

**PAR M. RAYMOND TREMBLAY:**

3030 C'est ça. C'est qu'il y aura un inventaire qui sera dressé avec le promoteur et les  
municipalités, et le promoteur s'engage à remettre les chemins identifiés dans leur état original,  
s'il a brisé les chemins ou si les chemins, il doit construire ou renforcer des ponts, tous ces  
aspects-là, et c'est à la charge du promoteur, donc il y a pas de coût.

3035 C'est-à-dire qu'il y aura des coûts pour le promoteur, mais il y a pas de coût identifié à un  
montant fixe.

3040 C'est le comité de suivi qui devra, qui se chargera de rappeler, parce qu'un comité de  
suivi, c'est un comité de chantier, ce qui stipule qu'il y a des rencontres régulières, donc il y a des  
suivis de faits régulièrement sur l'avancement des travaux et sur aussi ce qui aussi, ce que le  
promoteur s'engage à faire, à prendre les dispositions nécessaires pour utiliser par exemple les  
abat-poussière, des choses comme ça. Et ça devra être fait.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3045 Monsieur Samak.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

3050 Oui, monsieur le Maire.

Le comité de suivi est constitué de qui, et les modalités.

**PAR M. RAYMOND TREMBLAY:**

3055 Ce comité de suivi devra minimalement comprendre un représentant de la Corporation de  
développement de la municipalité impliqué, un représentant des propriétaires de terrains  
impliqués, et aussi du ministère des Transports, parce qu'il y a les chemins d'accès par exemple,  
tout ça.

3060 Et la municipalité pourra déléguer, sur le comité de suivi, tout dépendant des sujets qui seront là, par exemple, s'il y a un besoin spécifique de l'inspecteur en bâtiment, ce sera l'inspecteur en bâtiment; si c'est le directeur des travaux publics, ça pourra être le directeur.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

3065 Donc votre comité de suivi, vraiment, il se penche exclusivement sur les infrastructures routières, municipales, etc.

**PAR M. RAYMOND TREMBLAY:**

3070 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

3075 Et non pas comité de suivi qui inclurait également la surveillance de la mortalité de l'avifaune, etc.

Ce côté-là, c'est pas, ça relève pas de ce comité-là?

**PAR M. RAYMOND TREMBLAY:**

Ça ne fait pas partie.

**PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

3085 Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3090 Alors merci beaucoup, monsieur Tremblay, de votre participation.

**PAR M. RAYMOND TREMBLAY:**

3095 C'est moi qui vous remercie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous allons terminer cette séance et nous reprendrons nos travaux ce soir à sept heures (7 h).

3100 Merci à tous.

SÉANCE AJOURNÉE AU 15 JUIN 2005 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3105

---

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment  
d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement mécanique.

3110

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.

3115